



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers

## Vademecum



**Construire l'École  
inclusive**

**Construire des  
établissements  
inclusifs**

**Construire des  
parcours inclusifs**

**Construire des  
projets  
d'orientation  
inclusifs**

**Construire des  
pratiques  
inclusives**

**Construire des  
évaluations  
inclusives**

**MIRAEP**

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves à  
besoins éducatifs particuliers



Version 2022-2023

**Groupe technique régional**

Marie BRUNEL, principale du collège Denis Moustier, Gréasque

Anne DURAND, IEN ET, référente éducation inclusive, collège des IEN-ET-EG, académie de Nice

Isabelle FRIGOULT, CPC ASH 83

Fabrice MARECHAL, IEN ASH 06

Caroline MAUREL, professeur formateur académique ASH

Pierre RIGAT, IA IPR, référent éducation inclusive, collège des IA-IPR, académie d'Aix-Marseille

Anne ROSSINI, IA IPR, référente éducation inclusive, collège des IA-IPR, académie de Nice

Laurence SOULARD, professeur formateur académique ASH

Alexandra TILLET, professeur formateur académique ASH

Aidés de contributeurs trop nombreux pour être tous cités ici.

**Révision**

Membres de la mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Danielle DEGREMONT, médecin conseillère technique adjointe, chargée de mission TSLA

Corinne TRAN, IA-IPR, pilote régionale du dossier EHP

**Conception**

Catherine PANITSKAS, chargée de mission numérique inclusif (conception initiale)

Cynthia CAMINADE, conseillère pédagogique académique ASH (actualisation)

**Pilotage**

Anne MALLURET, CTRA ASH Aix-Marseille/Nice

# E dito 2023

**Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'École inclusive est un enjeu d'égalité avec pour ambition de développer, année après année, l'autonomie des élèves et de leur permettre l'accès aux savoirs et à la connaissance.**

Cette École inclusive bénéficie, non seulement aux élèves en situation de handicap mais à tous les élèves, notamment ceux ayant des besoins éducatifs particuliers. Conformément à la loi pour une École de la confiance, le plan d'actions interministériel mis en place et l'implication de tous les acteurs et partenaires ont permis de grandes avancées depuis 2017. Au-delà de l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire – plus de 33 300 en 2021-2022 pour la région académique – des évolutions qualitatives sont engagées sur tout le territoire.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice se mobilisent pour contribuer à cet enjeu majeur et accompagner tous les personnels dans la construction des parcours personnalisés et des dispositifs de scolarisation et d'accompagnement. Le projet de région académique 2022-2024 s'inscrit dans cette démarche afin d'amplifier encore les moyens et les efforts au service des parcours scolaires et d'apprentissage, avec l'objectif d'en mesurer parallèlement le niveau de qualité et d'efficacité :

- offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- porter une attention particulière à la relation avec les familles ;
- développer les pratiques inclusives et offrir une formation de qualité pour tous les personnels.

Afin de conforter la coopération étroite entre le secteur scolaire et le secteur médico-social déjà en œuvre partout sur le territoire pour faciliter l'accès à l'école des élèves, une feuille de route partagée entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a été élaborée au cours de l'été 2022 avec 3 objectifs :

- renforcer les espaces de concertation ;
- garantir l'adaptation des projets personnalisés de scolarisation ;
- poursuivre les actions de formations des personnels.

Cette quatrième édition du vademecum pour l'École inclusive constitue un guide pour tous les personnels de l'Éducation nationale des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Son organisation, sous forme de fiches thématiques, permet d'en proposer une évolution régulière afin d'apporter des réponses aux questions des communautés éducatives pour :

- construire l'École inclusive ;
- construire des établissements inclusifs ;
- construire des parcours inclusifs ;
- construire des projets d'orientation inclusifs ;
- construire des pratiques inclusives ;
- construire des évaluations inclusives.

Chaque année scolaire, il est enrichi afin de prendre en compte les nouveaux besoins notamment ceux que vous aurez répertoriés.

Nous souhaitons vivement qu'il constitue un outil au service de tous pour une École pleinement inclusive.

**Bernard BEIGNIER**

Recteur de la région académique Provence-Alpes-  
Côte d'Azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**Natacha CHICOT**

Rectrice de l'académie de Nice

# VADEMECUM

## Sommaire

### **Construire**

#### ***l'École inclusive***

- 1 - École inclusive
- 2 - Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

### **Construire**

#### ***des établissements inclusifs***

- 1 – PIAL
- 2 – Qualinclus
- 3 – REI
- 4 – Erseh
- 5 – Ulis
- 6 – MPA
- 7 – Coopérer avec le médico-social
- 8 – Travailler avec les AESH

### **Construire**

#### ***des parcours inclusifs***

- 1 – Contribuer à une EE
- 2 – LPI
- 3 – PPRE
- 4 – PAP
- 5 – Geva-Sco
- 6 – PPS et MOPPS
- 7 – Contribuer à une ESS

### **Construire**

#### ***des projets d'orientation inclusifs***

- 1 – Orientation et affectation vers le lycée
- 2 – Accès au supérieur
- 3 – Accompagnement vers l'emploi
- 4 – Enrichir le parcours avenir
- 5 – La voie de l'apprentissage
- 6 – Pôle PRTSA

### **Construire**

#### ***des pratiques inclusives***

- 1 – Site de région académique EBEP
- 2 – RAPR
- 3 – Actions de formation
- 4 – CAPPEI formation
- 5 – CAPPEI certification
- 6 – Cap école inclusive

### **Construire**

#### ***des évaluations inclusives***

- 1 – Attestation de compétences professionnelles
- 2 – Aménagement des conditions d'examen
- 3 – Dispense d'enseignement

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# É cole inclusive

L'École inclusive permet la scolarisation de tous les élèves en s'adaptant aux besoins de chacun dans le respect des différences.

## Construire l'École inclusive

Construire une École inclusive est un enjeu essentiel, éthique et éducatif, qui repose sur la conviction que :

**tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser.**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance instaure la création d'un grand service public de l'École inclusive afin d'« assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prennent mieux en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers ».

## 2021-2024, une École pleinement inclusive Un projet pour la région académique

### Offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les EBEP

- ◆ Garantir la réussite et la qualité des parcours des élèves en situation de handicap
- ◆ Poursuivre les transformations structurelles au sein des systèmes éducatif et médico-social : proposer des solutions diversifiées de scolarisation
- ◆ Réorienter les parcours des enfants malades et des élèves sourds
- ◆ S'assurer de la continuité des parcours des élèves en rupture
- ◆ Rendre accessibles les formations professionnelles

### Porter une attention particulière à la relation avec les familles

- ◆ Structurer les services pour l'École inclusive
- ◆ Développer l'accompagnement au sein des établissements
- ◆ Simplifier les démarches

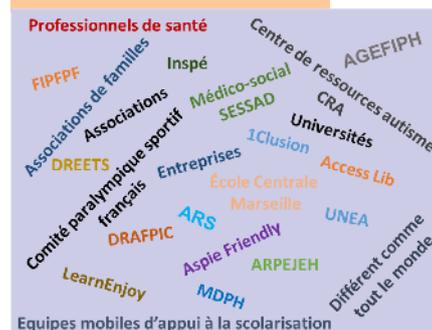
### Développer les pratiques inclusives et offrir une formation de qualité pour tous les personnels

- ◆ Développer les modules de formation aux pratiques inclusives au sein de la formation initiale
- ◆ Construire une offre modulaire de formation
- ◆ Structurer le plan de formation des AESH
- ◆ Développer des parcours en auto-formation
- ◆ Étoffer l'accès à la certification spécialisée

### Acteurs



### Partenaires



### Glossaire

**AESH** : accompagnant des élèves en situation de handicap

**APADHE** : accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école

**EBEP** : élève à besoins éducatifs particuliers

**ERSEH** : enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**LPI** : livret de parcours inclusif

**PAI** : projet d'accueil individualisé

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**RAPP** : réseau académique des professeurs-ressources

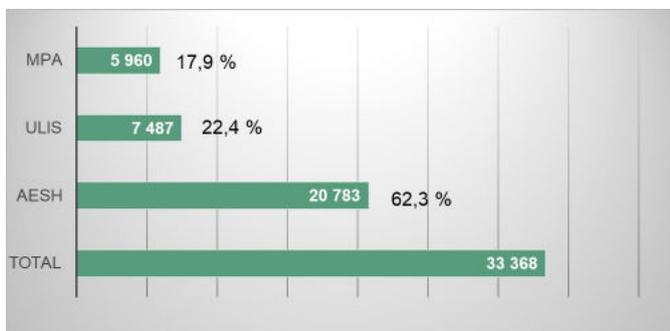
**REI** : référent d'établissement inclusif

# L'École inclusive, déjà une réalité dans la région académique

Évolution des élèves scolarisés en milieu ordinaire

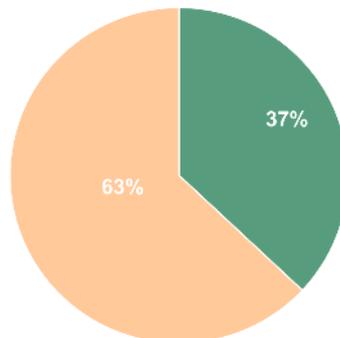
+ 8 327 élèves en 5 ans

	Aix-Marseille	Nice	Région
2016-2017	16 396	8 645	25 041
2021-2022	21 968	11 400	33 368



Élèves accompagnés

■ AESH individuel ■ AESH mutualisé



Données enquêtes 3 & 12 \_ DGESCO

**Des établissements,  
des circonscriptions,  
des réseaux, des écoles...**

**... inclusifs**

## Planifier

Développer l'accompagnement et la formation des professeurs et des AESH

Réunir les AESH afin d'organiser l'accompagnement des élèves et la modulation des emplois du temps

Associer les AESH aux réunions de rentrée, présenter les personnes et les missions à l'ensemble de la communauté éducative

## Organiser

Développer, en prenant appui sur le conseil pédagogique, une culture d'établissement et de réseau autour du climat scolaire et de la lutte contre les discriminations

Préciser lors des conseils de classe les besoins des élèves avec PPS, PAP, PPRE et PAI, les aménagements et adaptations favorisant l'entrée dans les apprentissages

S'appuyer sur les ESS pour évaluer et faire évoluer les aménagements nécessaires

## Communiquer

Mettre à disposition des enseignants les différents projets personnalisés des élèves de l'établissement en généralisant l'usage du livret de parcours inclusif

Aborder la scolarisation des EBEP dans toutes les réunions parents/professeurs

Modéliser les outils de communication : onglet PAP de l'ENT, bulletin interne pour diffuser des éléments relatifs à la scolarisation des EBEP

Afficher en salle des professeurs des informations relatives à l'École inclusive notamment les affiches proposées par la Miraep

## Mobiliser

Le REI, professeur identifié afin de nourrir la réflexion sur les pratiques inclusives

Le PR, professeur-ressource du réseau, afin d'accompagner la construction de réponses pédagogiques adaptées

Des actions ou accompagnement modulaire au plan académique de formation

[Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#)

[Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance](#)

[Circulaire de rentrée 2019 - École inclusive](#)

[Circulaire de rentrée 2020 – Circulaire de rentrée 2021 chapitre 3](#)

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

La Miraep œuvre pour une scolarisation de qualité pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers, de la maternelle au lycée, sur l'ensemble du territoire de la région académique.

## Glossaire

**AESH** : accompagnant d'élève en situation de handicap

**ARS** : agence régionale de santé

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**EBEP** : élève à besoins éducatifs particuliers

**GRAEP** : groupe de région académique pour la scolarisation des EBEP

**INSPE** : institut national supérieur du professorat et de l'éducation

**LPI** : livret de parcours inclusif

**MIRAEP** : mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle pour les élèves en situation de handicap

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**PRA** : professeur-ressource autisme

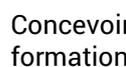
**SEGPA** : section d'enseignement général et professionnel adapté

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

## Des missions pour accompagner tous les acteurs de l'École inclusive...



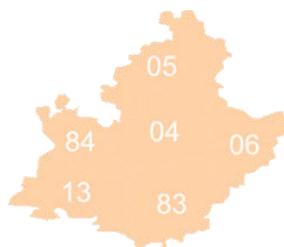
Accompagner les communautés éducatives pour déployer des pratiques inclusives



Concevoir et animer des dispositifs de formation



Développer des projets innovants avec les différents acteurs et partenaires de l'École inclusive



## ...pour tous les élèves à besoins éducatifs

Élèves à profils cognitifs particuliers

Élèves allophones nouvellement arrivés

Élèves en situation de handicap

Enfants en situation familiale ou sociale difficile

Élèves en grande difficulté scolaire

Élèves malades

Enfants de familles itinérantes et de voyageurs

Mineurs en milieu carcéral

# Une équipe au service de l'École inclusive

## Organigramme

**Chargé de mission**  
 Éric Esposito  
 ✉ [ce.miraep.formation@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.miraep.formation@ac-aix-marseille.fr)

**Conseillère technique**  
 Anne Malluret  
 ✉ [ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr](mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr)

**Conseillères pédagogiques académiques**

Cynthia Caminade  
 Webmestre  
 ✉ [ce.miraep.cpash1@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.miraep.cpash1@ac-aix-marseille.fr)

Emmanuelle Roux  
 Numérique inclusif  
 ✉ [ce.miraep.cpa.numérique@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.miraep.cpa.numérique@ac-aix-marseille.fr)

Delphine Bonnaventure  
 ✉ [ce.miraep.cpash3@ac-nice.fr](mailto:ce.miraep.cpash3@ac-nice.fr)

Caroline Rivail  
 ✉ [ce.miraep.cpash2@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.miraep.cpash2@ac-aix-marseille.fr)

**Coordonnatrice PAFIP**  
 Christine Estela  
 ✉ [ce.pafip@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.pafip@ac-aix-marseille.fr)

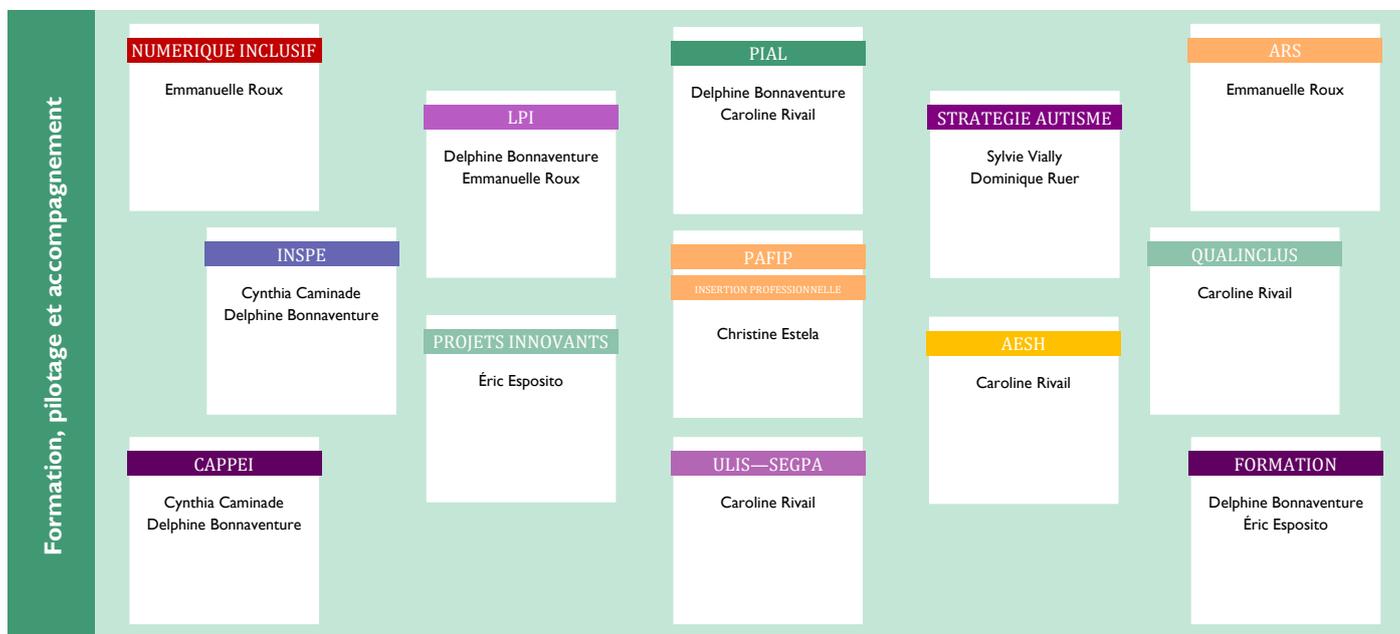
**Professeurs-ressources autisme**

Dominique Ruer  
 ✉ [ce.miraep.pra1@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.miraep.pra1@ac-aix-marseille.fr)

Sylvie Vially  
 ✉ [ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr)



## Les missions



Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance

**R**éférences

SOMMAIRE

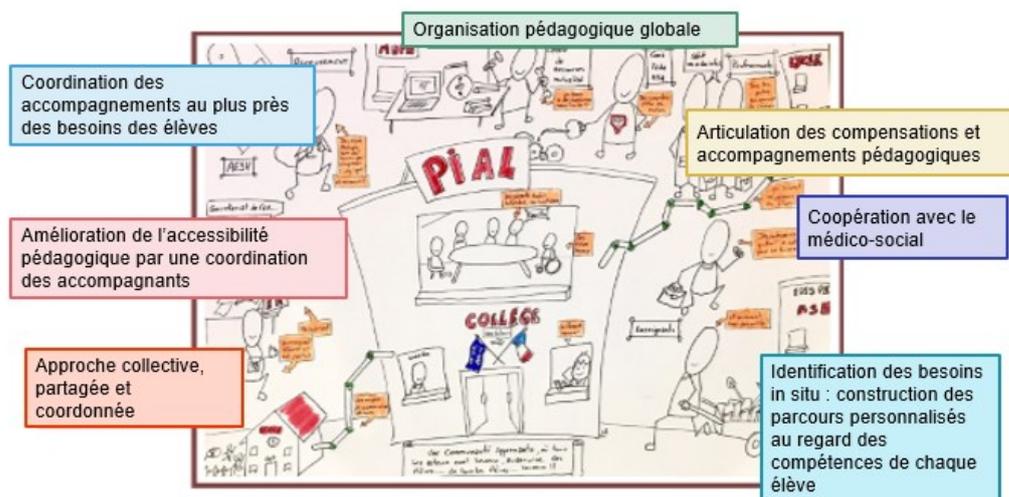
Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Pôle inclusif d'accompagnement localisé

Le PIAL constitue une nouvelle forme d'organisation, pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap au sein de pôle interdegré, 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré afin de développer leur autonomie et de leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences du socle commun.

## Qu'est-ce qu'un PIAL ?



### Glossaire

**AESH** : accompagnant des élèves en situation de handicap

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**EDT** : emploi du temps

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**IEN CCPD** : inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription du premier degré

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

### Quel fonctionnement ?

Pilotage	Coordination
Tête du regroupement - IEN CCPD - Chef d'établissement	Membre de l'équipe pédagogique : - Professeur du 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>nd</sup> degré - CPE
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Conduit la réflexion globale au sein du PIAL</li> <li>◆ S'assure de la répartition des moyens sur le PIAL</li> <li>◆ Veille à la qualité du suivi et de l'accompagnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Organise les moyens au plus près du terrain</li> <li>◆ Assure une adéquation fine entre les moyens et les besoins</li> <li>◆ Favorise avec les équipes le lien avec les professionnels et les familles</li> </ul>

### Quelles coopérations ?

- ⇒ Implication de l'équipe enseignante
- ⇒ Adhésion des familles
- ⇒ Concertation avec les MDPH
- ⇒ Coopération avec les différents acteurs
- ⇒ Construction des partenariats avec le médico-social

Approche collective pour réguler et répondre aux besoins des élèves en situation de handicap en lien étroit avec les familles



## Mise en oeuvre

- ◆ Prise en compte durant l'année de l'évolution des besoins des élèves en situation de handicap
- ◆ Meilleure définition des activités des AESH
- ◆ Flexibilité et réactivité dans l'organisation de l'accompagnement humain
- ◆ Appui sur les compétences des AESH

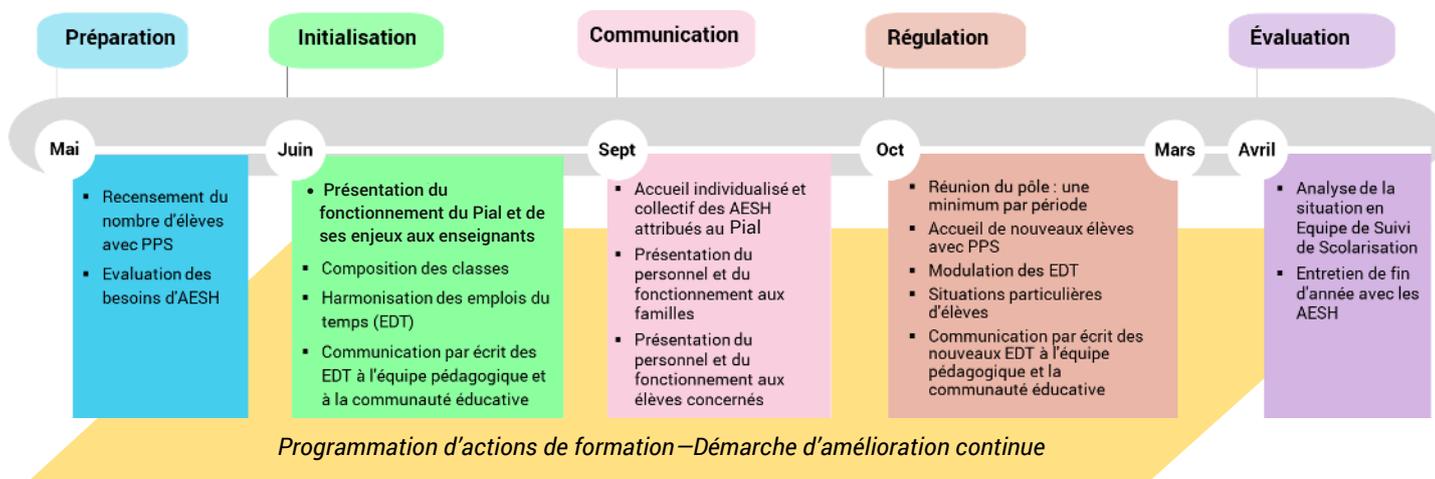
## 4 axes de travail

- ◆ Appartenance à la communauté éducative
- ◆ Définition et modalités des missions
- ◆ Prise en compte des besoins liés à la scolarisation
- ◆ Formation

## Communication

- ◆ Programmation de réunions avec l'ensemble du personnel et des partenaires
- ◆ Entretien avec les familles et les AESH
- ◆ Diffusion des outils
- ◆ Mise en place d'un comité de pilotage du Pial

## Calendrier des opérations



### Accompagnement et formation

- ◆ Accompagnement de proximité par le réseau académique de « professeurs ressources » et les circonscriptions ASH
- ◆ Fonctionner en Pial: module de formation pour les établissements ou les réseaux dans le cadre du plan académique de formation
- ◆ Formation continue des AESH

### Les Pial dans la Région académique

100% des établissements

Rentrée scolaire 2022	Nb Pial	Dont renforcé
Académie de Nice	127	2
Académie d'Aix-Marseille	213	18
Région Académique	340	20

Ensemble pour l'École inclusive – 18 juillet 2018 : <https://www.education.gouv.fr/cid132935/ensemble-pour-l-ecole-inclusive.html>

Document Pial ressources : [http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10787981/fr/pial-document-ressources](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10787981/fr/pial-document-ressources)

Pial Référentiel : [Démarche d'amélioration continue \(MENJ\)](#)

Pial Vademecum : <https://eduscol.education.fr/1144/le-service-public-de-l-ecole-inclusive>

R

éférences

SOMMAIRE

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# La démarche QUALINCLUS

Inspirée de la démarche QualEduc, Qualinclus est un outil  
d'autoévaluation mis à disposition des établissements au  
service d'une éducation inclusive de qualité.

## Objectifs



- Déployer une démarche participative
- Assurer la qualité
- Améliorer l'efficacité et l'équité du système d'éducation et de formation des élèves en situation de handicap

## Un outil pour...



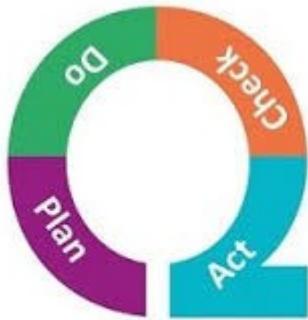
.... Partager un diagnostic

.... Formaliser des objectifs

.... Expliciter la manière de les atteindre

.... Et mesurer leur progression

# Méthode d'auto-évaluation en 4 phases



**Planifier** Identifier le sujet, le replacer dans son contexte, préciser : buts, objectifs, sens de la démarche d'amélioration

**Mettre en œuvre** Décrire ce qui est fait ou ce que l'on décide de faire : acteurs, actions, moyens disponibles  
Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ?

**Évaluer** Trouver des indicateurs simples ou des observations : suivre la faisabilité et l'efficacité des actions dans le temps

**Agir** Réaliser un diagnostic partagé : dresser un bilan avec ses points forts, ses points faibles identifier les axes d'amélioration définir des actions et faire tourner la roue

## 5 fiches thématiques

1. Accueillir et scolariser
2. S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves
3. Former et accompagner les équipes éducatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
4. Sécuriser le parcours de l'élève en situation de handicap
5. Travailler en partenariat

Supports de travail, les fiches aident à :

- formuler une analyse
- poser un diagnostic partagé
- établir ou infléchir un plan en présentant
  - \* des objectifs
  - \* des axes de progrès
  - \* des actions d'amélioration
  - \* un plan de mise en œuvre
- prévoir des outils de suivi

## Concrètement

Clés de l'assurance qualité et conditions de mise en œuvre d'une École inclusive

Ecrire ce que l'on veut faire collectivement

Faire ce qu'on a écrit

Mesurer les progrès pour réagir

Agir et faire la preuve

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Référent d'établissement inclusif

Le référent d'établissement inclusif dans le 2<sup>nd</sup> degré pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers constitue un relais dans le cadre de l'École inclusive auprès des équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement. Il contribue à favoriser l'accessibilité des apprentissages et la construction des parcours de formation.

### Glossaire

**AMEX** : aménagement d'examens

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**EE** : équipe éducative

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**LPI** : livret de parcours inclusif

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative

**REI** : référent d'établissement inclusif

## Réponse de proximité

### Chaque établissement

Identifie un  
référent  
d'établissement  
inclusif

Sensibiliser  
Contribuer  
Orienter  
Expliquer

## Missions des REI

### Sensibiliser

- Principes de l'École inclusive

### Contribuer

- Définition des axes du volet inclusif du projet d'établissement
- Mise en œuvre de la démarche Qualinclus
- Fonctionnement du pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL)
- Sécurisation des parcours de scolarisation : livret de parcours inclusif (LPI)

### Orienter

- Acteurs
- Dispositifs
- Ressources de l'École inclusive

### Expliquer

- Rôles et missions des différents acteurs
- Modalités de communication avec les familles et les élèves
- Construction des coopérations avec les partenaires

## Profil du REI



- ◆ Professeur
- ◆ Professeur documentaliste  
*de préférence titulaire du Cappe*
- ◆ Directeur de Segpa
- ◆ Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT)
- ◆ Conseiller principal d'éducation

Connaissance de l'ensemble des parcours des élèves

PAP EE  
PPS L PIPPRE  
Partenaires PAI AMEX  
ESS

## Contexte

**Sous l'autorité du chef d'établissement**

**Identification concertée du REI**

Rédaction d'une lettre de mission

Proposition d'attribution d'une IMP établissement

Rédaction d'un bilan annuel d'activité

**Avec l'animation des coordonnateurs de la Miraep**

**Accompagnement formatif**

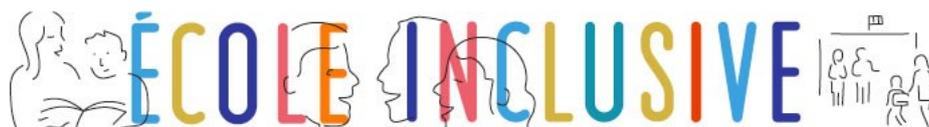
Enjeux de l'École inclusive

Profils des élèves

Partenaires et ressources



**Plan de formation annuel dédié**



BO n°7 du 16 février 2017 - Référentiel de l'enseignant spécialisé

Fiche repère REI, sur le site de région académique EBEP

R

éférences

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap assure, au sein de l'Éducation nationale, une mission essentielle d'accueil et d'information. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des PPS des élèves en situation de handicap. Il est l'interlocuteur des familles et de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.

## Glossaire

**AGESH** : application de gestion des élèves en situation de handicap

**CNED** : centre national d'enseignement à distance

**EPE** : équipe pluridisciplinaire d'évaluation

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**IA-DASEN** : inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale

**IEN-ASH** : inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**REI** : référent d'établissement inclusif

## Missions des Erseh

### Famille

Accueillir et informer les familles  
Contribuer sur son secteur d'intervention à la scolarisation des élèves en situation de handicap

### Établissement scolaire

Aider et accompagner l'accueil et la scolarisation des élèves dans le cadre du PPS  
Assurer auprès des directeurs et des chefs d'établissement un rôle d'information et de conseil  
Veiller au lien avec les REI

### ESS

Réunir et animer l'ESS  
Organiser l'évaluation des besoins et compléter le GEVA-Sco réexamen afin de transmettre les éléments scolaires à l'EPE de la MDPH

### Partenaires

Assurer les liens entre les différents partenaires et informer chacun de l'évolution de la situation et des progrès de l'élève  
Assurer une communication des informations auprès de l'IEN-ASH

Pour faciliter le suivi du parcours de l'élève en situation de handicap, l'usage du système d'informations AGESH est généralisé depuis 2019. Il permet la gestion des dossiers des élèves et leur suivi grâce à un accès sécurisé.



## Secteur d'intervention

La délimitation des secteurs d'intervention des Erseh est arrêtée par l'IA-DASEN.

Au sein de son secteur, l'Erseh intervient dans tous les types d'établissement, quel que soit le mode de scolarisation de l'élève en situation de handicap.

## Modes de scolarisation différents

Etablissements scolaires relevant du ministère de l'Education nationale



Etablissements relevant du sanitaire ou médico-social



Etablissements scolaires relevant du ministère chargé de l'agriculture



Scolarisation à domicile avec ou sans intervention du CNED



Scolarisation en milieu hospitalier avec ou sans intervention du CNED



Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance

Circulaire n°2016-117 du 08 août 2016 - parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

GEVA-Sco : <https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/formulaires/formulaires-geva-sco>

R

éférences

SOMMAIRE

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Les Ulis constituent une modalité de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Ce sont des dispositifs ouverts offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées implantés en école, collège ou lycée.

## Glossaire

**AESH-co** : accompagnant d'élèves en situation de handicap collectif

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'Éducation inclusive

**CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**IA-DASEN** : inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale

**ULIS** : unités localisées pour l'inclusion scolaire

## ULIS : décisions

### Orientation

CDAPH :  
Notifie l'orientation d'un élève en situation de handicap une scolarisation avec Ulis

### Affectation

Sous la responsabilité de l'IA-DASEN, une commission départementale affecte les élèves orientés en Ulis dans une classe de référence en mentionnant le niveau et la formation

Les élèves orientés en Ulis nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements en plus des aménagements et adaptations pédagogiques mis en œuvre par les équipes pédagogiques.

## Dispositions générales



L'Ulis offre aux élèves orientés la possibilité de poursuivre en classe de référence des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsqu'ils sont très réduits.

## Réponses cohérentes aux besoins des élèves :

### Ulis

**TFC** : troubles des fonctions cognitives ou mentales

**TSLA** : troubles spécifiques du langage et des apprentissages

**TED/TSA** : troubles envahissants du développement ou troubles du spectre autistique

**TFM** : troubles des fonctions motrices

**TFA** : troubles de la fonction auditive

**TFV** : troubles de la fonction visuelle

**TMA** : troubles multiples associés

# Projet pédagogique de l'Ulis

## Projet de l'Ulis

Rédigé par le coordonnateur

## Organisation pédagogique

Sous la responsabilité de l'IEN ou du chef d'établissement

## Salle dédiée

Réservée aux regroupements et à la coordination

## Le coordonnateur Ulis

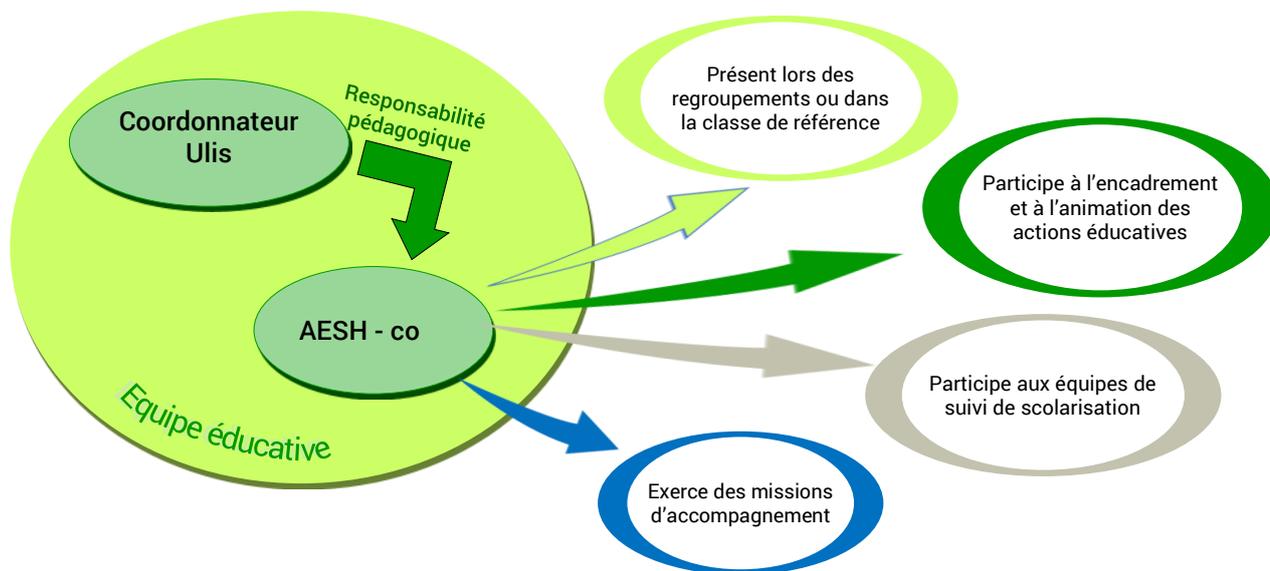
Chaque Ulis est dotée d'un coordonnateur, titulaire du Cappeï

Son action s'organise autour de 3 axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein du dispositif Ulis
- la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs
- le conseil à la communauté éducative en qualité de « personne ressources »

*Les temps de présence de l'élève bénéficiant du dispositif Ulis au collège ou en lycée ne sont pas en corrélation avec les obligations réglementaires de service du coordonnateur de l'Ulis .*

## Accompagnement humain en Ulis



Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 – Unités localisées pour l'inclusion scolaire : dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 – Formation et insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Fiche de poste du coordonnateur Ulis - région académique

# R

éférences

SOMMAIRE

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Matériel

## pédagogique adapté

Le prêt de matériel pédagogique adapté est prévu afin de faciliter l'accès à l'autonomie des élèves en situation de handicap au cours de leur scolarisation. Financés par l'Éducation nationale, ces matériels ont un rôle de visée pédagogique.

### Glossaire

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CDA-PH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**CDMPA** : coordonnateur départemental, matériel pédagogique adapté

**DSDEN** : direction des services départementaux de l'Éducation nationale

**EBEP** : élève à besoins éducatifs particuliers

**EE** : équipe éducative

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

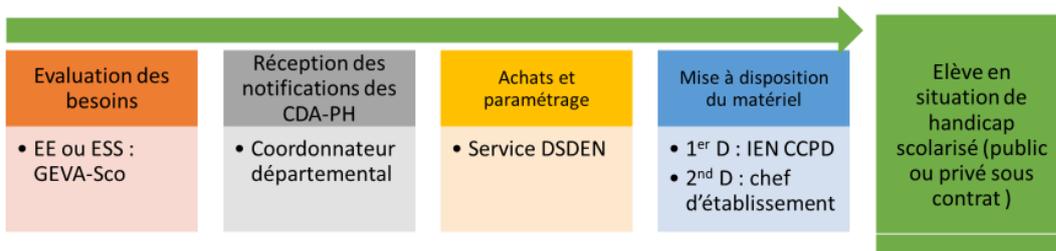
**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**IEN CCPD** : inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription du 1er degré

**MPA** : matériel pédagogique adapté

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

## Protocole



Selon les besoins évalués par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation, l'élève en situation de handicap peut disposer de matériel pédagogique adapté à usage individuel dans le cadre d'une convention de prêt.

*Note : Les élèves non-reconnus par la MDPH peuvent utiliser leur matériel informatique ou celui de l'établissement suivant les conditions exprimées dans leur PAP.*



### Pôle de ressources

#### Coordonnateur départemental

Le CDMPA pourra guider les enseignants par un rôle de conseil et d'expertise.

La notification de matériels pédagogiques adaptés n'implique pas l'autorisation de son utilisation lors d'un examen qui nécessite dans tous les cas, une demande d'aménagement des conditions d'examen.



Pour consulter et télécharger : protocole, fiche de suivi et convention de prêt, rendez-vous sur le site EBEP :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10499320/it/mise-a-disposition-de-materiel-pedagogique-adapte](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10499320/it/mise-a-disposition-de-materiel-pedagogique-adapte)

## Suivi et évaluation de l'utilisation du matériel



Fiche de recueil académique

Professeur

Synthèse / CDMPA

- Inspecteurs ASH
- Conseillère technique académique ASH

L'utilisation effective du matériel mis à la disposition de l'élève est évaluée lors de la réunion de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) et détaillée dans le GEVA-Sco.

Chaque année, le CDMPA établit une évaluation synthétique de l'utilisation des matériels pédagogiques adaptés mis à disposition des élèves après avoir sollicité auprès des enseignants concernés, les fiches de recueil académiques complétées.



## Convention de prêt

L'attribution de matériels pédagogiques adaptés relève d'une convention de prêt qui précise :

- la dénomination du matériel
- la durée du prêt
- l'usage du matériel
- la garde du matériel



Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 : diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap  
Circulaire n° 2001-061 du 5 avril 2001 : financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices

Circulaire n° 2001-221 du 29 octobre 2001 : financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices

Circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006 : mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation

Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 : parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

R

éférences

SOMMAIRE

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Coopérer avec le médico-social

Le droit à l'éducation pour tous les élèves, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. L'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et les académies d'Aix-Marseille et de Nice se mobilisent pour contribuer à cet enjeu majeur afin de poursuivre et renforcer la coopération entre la communauté éducative, les familles et les professionnels du médico-social.

Le PPS définit les modalités de déroulement de la scolarisation des élèves et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

Article 2 du décret n° 2005-1752

## Glossaire

**ARS** : agence régionale de santé

**EMAS** : équipe mobile d'appui à la scolarisation

**ESMS** : établissements et services médico-sociaux

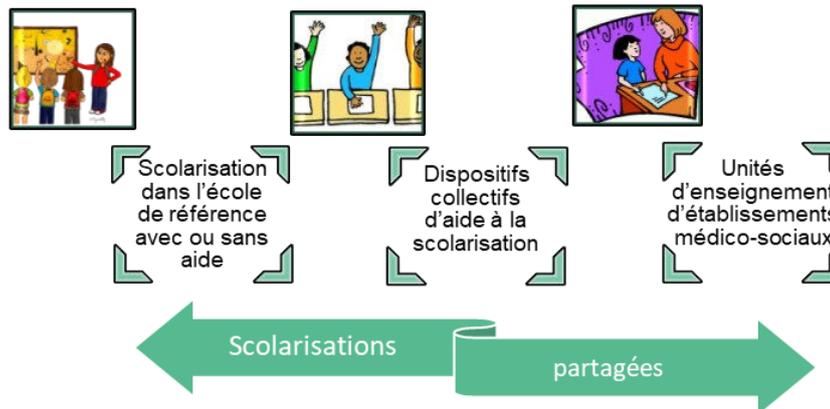
**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**SESSAD** : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

**UEE** : unité d'enseignement externalisée

**ULIS TSA** : unités localisées pour l'inclusion scolaire – trouble du spectre autistique



Le parcours scolaire de chaque élève se déroule prioritairement dans les établissements scolaires. Si l'élève ne peut effectuer sa scolarité à temps plein dans une école ou un établissement scolaire, l'unité d'enseignement de l'établissement médico-social ou de santé met en œuvre son parcours de formation au sein d'un projet global.

## Unités d'enseignement

L'unité d'enseignement peut être localisée au sein d'un établissement médico-social (UE) ou externalisée dans un établissement scolaire ordinaire (UEE).

- L'UE permet d'offrir à l'élève une prise en charge éducative et thérapeutique adaptée. Le ministère de l'Éducation nationale affecte aux UE des enseignants spécialisés qui mettent en place une pédagogie adaptée tout en se référant aux programmes officiels.

- La scolarisation en UEE permet une collaboration des équipes enseignantes et médico-sociales au sein de l'établissement scolaire. En fonction de leurs besoins, les élèves d'UEE peuvent bénéficier de temps de scolarisation inclusive, qui leur permet de suivre certains enseignements ou disciplines en classe de référence.

2021–2022

UE      UEE

106      66

# Coopération renforcée entre les professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social dans les établissements scolaires

## Dispositifs adaptés

### 16 PIAL renforcés

Un PIAL renforcé contribue à générer une offre de services facilitant une continuité des parcours scolaires et une gradation des accompagnements en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant. Il bénéficie de l'appui de professionnels du secteur médico-social, coordonné en pôle ressource.

Pour une collaboration renforcée avec l'Éducation nationale, les EMASCO sont amenées à accompagner les professionnels de l'Éducation nationale, à proposer des aménagements dans la classe au regard des besoins spécifiques de l'élève ou encore à intervenir directement auprès de l'élève, en situation complexe ou en situation de crise.

### 8 EMASCO

### 26 UEA

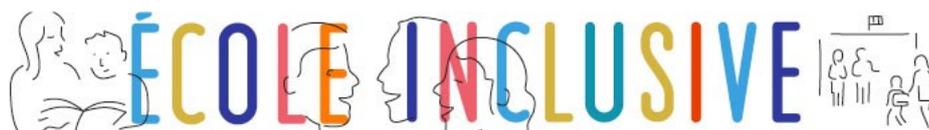
18 unités d'enseignement autisme en maternelle, 6 en élémentaire et 2 dispositifs d'autorégulation sont déployés en milieu ordinaire. Les élèves y sont présents sur le même temps que les élèves de leur tranche d'âge. Ils bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de la haute autorité de santé (HAS).

## Accompagnement renforcé

- Renforcement de Sessad en appui aux Ulis TSA 2<sup>nd</sup> degré
- Création de places de Sessad sur tout le territoire
- Ouverture de plateforme de coordination et d'orientation

## Pilotage affirmé

- Renforcement des espaces de concertation
- Garantie d'adaptation des projets personnalisés de scolarisation
- Poursuite des actions de formation de personnels



[Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé](#)

[Convention de partenariat du 9 mars 2018 signée entre le directeur général de l'ARS PACA et les recteurs d'académies d'Aix-Marseille et Nice](#)

Pour une rentrée pleinement inclusive en 2019 : [https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/2019\\_dp\\_ecole\\_inclusive.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/2019_dp_ecole_inclusive.pdf)

Circulaire relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social : [Circulaire DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019](#)

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Travailler avec les AESH

Les accompagnants des élèves en situation de handicap constituent une modalité de compensation notifiée par la maison départementale des personnes handicapées, qui vise l'accessibilité pédagogique pour ces élèves.

## Appartenance des AESH à la communauté éducative

Les AESH participent au collectif de travail des écoles et établissements au sein d'un PIAL et sont membres à part entière de la communauté éducative.

Les modalités d'accompagnement de l'élève en situation de handicap par les AESH sont élaborées par les enseignants dans le cadre de l'organisation pédagogique du PIAL. Elles visent le développement de l'autonomie de l'élève dans ses apprentissages en fonction des stratégies pédagogiques, dans une approche relevant de l'étayage et sans se substituer à l'élève. Les AESH peuvent aussi avoir pour mission de sécuriser l'environnement de l'élève ou de lui apporter la protection nécessaire quand la situation ou le contexte l'impose.



### Glossaire

**AESH** : accompagnant d'élèves en situation de handicap

**CDA-PH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

**SDEI** : service départemental de l'école inclusive

### Mission de l'accompagnement humain au sein du PIAL



Individuelle

Mutualisée

Collective

En appui pour les Ulis

**Accompagnement mutualisé** : la CDA-PH détermine les activités principales sans précision de quotité horaire. Cette aide permet d'offrir aux élèves qui ne nécessitent pas une attention soutenue et continue, un accompagnement souple, disponible et de proximité immédiate, en fonction de leurs besoins.

**Accompagnement individuel** : la CDA-PH détermine la quotité horaire nécessaire en terme de compensation.

**Affectation globale des moyens** nécessaires en accompagnement humain pour chaque PIAL par le SDEI.

**Organisation des accompagnements** : le coordonnateur s'appuie sur les notifications individuelles ou mutualisées pour répondre au plus près des besoins des élèves notifiés.



## Activités des AESH



### Accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance de l'élève et son environnement
- Favoriser la communication et les interactions entre l'élève et son environnement
- Sensibiliser l'environnement de l'élève au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
- Favoriser la participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés
- Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins de l'élève. Dans ce cadre, proposer à l'élève une activité et la mettre en œuvre avec lui

### Accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne

- Assurer les conditions de sécurité et de confort
- Aider aux actes essentiels de la vie
- Favoriser la mobilité



### Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage

- Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles de l'élève en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
- Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps
- Faciliter l'expression de l'élève, l'aider à communiquer
- Rappeler les règles à observer durant les activités
- Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés de l'élève
- Soutenir l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite
- Assister l'élève dans l'activité d'écriture et la prise de notes, quel que soit le support utilisé
- Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque sa présence est requise



### Formation

Formation initiale d'adaptation à l'emploi (60h)

Formation continue :

- plan académique de formation
- plan national de formation (MIN ASH)
- formation dans le cadre du PIAL
- parcours en autoformation M@
- accès à la plateforme Cap école Inclusive



Circulaire n°2017-084 du 3-5-2017 - Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Circulaire n°2019-088 du 5-6-2019 Circulaire de rentrée 2019—École inclusive

Circulaire n°2019-090 du 5-6-2019 Cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH)

Cap école inclusive

# R

## éférences

## SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Contribuer à une équipe éducative

L'équipe éducative réunie à l'initiative du directeur d'école ou du chef d'établissement, est une instance fonctionnelle de coopération qui permet d'analyser la situation personnelle et concrète d'un élève, sans être transformée en instance de décision ou disciplinaire.

## Glossaire

**CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**EE** : équipe éducative

**EPE** : équipe pluridisciplinaire d'évaluation

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**LPI** : livret de parcours inclusif

**MDPH** : maison départementale pour les personnes handicapées

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

## Instance de concertation

### Objectifs

- ◆ Examiner la situation d'un élève qu'il s'agisse de l'efficiencia scolaire, de l'assiduité ou du comportement
- ◆ Analyser à partir d'évaluations scolaires le parcours d'un élève, afin d'accompagner les démarches d'orientation
- ◆ Réfléchir aux perspectives envisagées dans la poursuite de la scolarité
- ◆ Organiser l'élaboration et le suivi du parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers

### Pour quels élèves ?

- ◆ Les élèves en difficulté à l'école
- ◆ Les élèves pour lesquels on envisage un PPRE ou un PAP
- ◆ Les élèves pour lesquels on envisage une orientation vers les enseignements adaptés ou une saisine de la MDPH

### Quels sont les acteurs ?

- ◆ Le directeur ou le chef d'établissement
- ◆ L'élève et son représentant légal
- ◆ Le médecin scolaire (éventuellement)
- ◆ Le psychologue de l'Éducation nationale / les membres du réseau d'aides / l'assistante sociale
- ◆ L'enseignant de la classe / le professeur principal
- ◆ L'ensemble des professionnels qui suivent l'élève en dehors de l'école

### Quels sont les outils ?

- ◆ Compte-rendu de l'équipe éducative
- ◆ GEVA-Sco 1<sup>ère</sup> demande : en cas de saisine de la MDPH par la famille
- ◆ LPI : livret de parcours inclusif



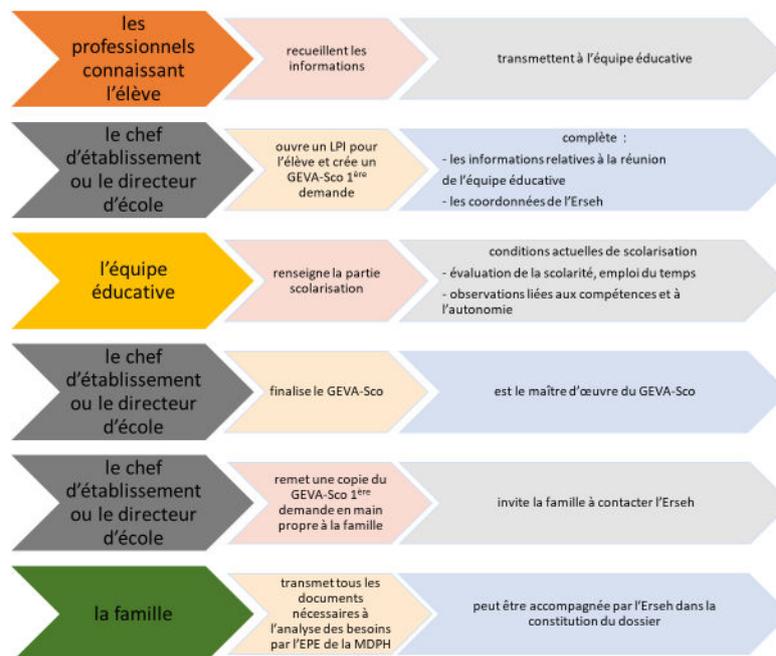
# Déroulement d'une équipe éducative



Schéma inspiré de celui de l'académie de Nice

Après chaque réunion, un compte-rendu est établi. Un premier guide d'évaluation scolaire peut être établi. Si nécessaire une nouvelle équipe éducative peut être réunie pendant l'année scolaire.

## GEVA-Sco 1ère demande



Pour vous aider :  
Manuel d'utilisation du GEVA-Sco

Arrêté du 6-2-2015 - J.O. du 11-2-2015 / MENESR - DGESCO A1-3 relatif à la scolarisation des élèves en situation de handicap- Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)

Décret n° 91-383 du 22 avril 1991 – Art.21 – relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Article LPI : [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_11060736/fr/livret-de-parcours-inclusif?](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11060736/fr/livret-de-parcours-inclusif?)

R

références

SOMMAIRE

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Livret de parcours inclusif

Le livret de parcours inclusif est un outil dématérialisé de suivi des adaptations et des aménagements pour le parcours des élèves de la maternelle au lycée, rencontrant des difficultés passagères ou durables, voire un trouble ou un handicap.

La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive, instituant un système d'information dédié afin de sécuriser les parcours de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le livret de parcours inclusif en est une de ses applications.

## Glossaire

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

**MOPPS** : document de mise en œuvre du PPS

**PAI** : projet d'accueil individualisé

**PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

## Le LPI : pour qui ?

- Élèves à besoins éducatifs particuliers (hors dispositif)
- Élève bénéficiant d'un accompagnement spécifique : PPRE, PAI, PAP
- Élève en situation de handicap : GEVA-Sco 1ère demande, PPS, MOPPS

## Le LPI : avec qui ?

- Familles ou responsables légaux
- Communauté éducative
- MDPH
- Partenaires médicaux-sociaux

## Le LPI : pourquoi ?

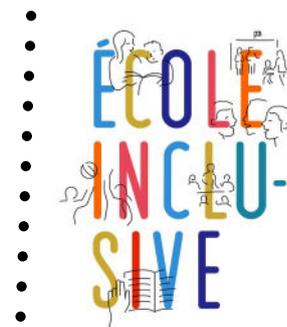
- Suivre le parcours de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Mettre en place rapidement et de manière effective des aménagements et adaptations
- Mutualiser et transmettre dans un document unique dématérialisé toutes les informations liées au parcours de scolarisation

## Le LPI : comment ?

- Ouverture d'un livret pour l'élève concerné à partir de son nom et de son prénom
- Identification d'un enseignant responsable
- Saisie des adaptations et aménagements
- Création de dispositifs : PPRE, PAP, GEVA-Sco première demande ou MOPPS

# Pour chaque dispositif d'accompagnement spécifique

- ◆ Informations préalables, personnes concernées
- ◆ Points d'appui et difficultés de l'élève
- ◆ Aménagements et adaptations mis en place
- ◆ Bilan



## Dispositifs d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers

### PPS

Objectif : accompagner la scolarisation des élèves en situation de handicap en appliquant les principes d'accessibilité et de compensation

---

Orientation vers des dispositifs spécialisés ou relevant du médico-social

---

Accompagnement humain

---

Attribution de matériel pédagogique adapté

---

Préconisations d'aménagements et adaptations pédagogiques

---

Articulation à des demandes d'aménagement d'examens

### PAI

Objectif : faciliter la scolarité des élèves atteints de troubles de la santé ou psychiques

---

Aménagement de la scolarité

---

Traitement médical

---

Protocole d'urgence

### PPRE

Objectif : accompagner les élèves dans l'acquisition des compétences du socle commun

---

Pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées à partir d'objectifs ciblés

### PAP

Objectif : accompagner la scolarité des élèves présentant des difficultés scolaires en raison d'un trouble des apprentissages

**Après avis favorable du médecin de l'Éducation nationale**

---

Aménagements et adaptations pédagogiques

---

Articulation à des demandes d'aménagements d'examens

LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Décret n° 2021-1246 du 29 septembre 2021 relatif au traitement de données à caractère personnel dénommé « Livret de parcours inclusif » (LPI)

LPI site éducol : <https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>



références

SOMMAIRE

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Programme personnalisé de réussite éducative

Le programme personnalisé de réussite éducative est un programme coordonné d'actions dont l'objectif est d'apporter une réponse efficace à la prise en charge des difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun à l'école et au collège.

## Glossaire

**PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative

**RASED** : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

## Objectifs du PPRE

### Pour l'élève

Enrichir ses acquis en référence aux attendus du cycle

Objectifs d'un PPRE pour un élève

Éviter de décrocher

Retrouver confiance en lui-même et en l'équipe enseignante

Surmonter les obstacles à la poursuite de ses apprentissages

Profiter d'une différenciation dans le cadre de la classe

### Pour l'équipe enseignante

Accompagner les élèves dans le cadre de la classe

Objectifs d'un PPRE pour l'équipe pédagogique et éducative

Prévenir l'absentéisme et le décrochage des élèves

Redonner du sens aux apprentissages

Réaliser un diagnostic sur les points d'appui et l'origine des difficultés

Impliquer et faire adhérer les élèves en associant les représentants légaux

### Pour la famille

Être associés dans le suivi de l'enfant

Objectifs d'un PPRE pour les représentants légaux

Éviter le redoublement de leur enfant

Comprendre les actions mises en place et leur articulation

Le cas échéant, participer à la mise en œuvre du PPRE

Redonner leur confiance à l'équipe pédagogique ou éducative



# Modalités d'organisation



## Repérer les élèves

- A l'école lors des conseils de maîtres ou de cycle
- Lors de commissions instaurées dans le cadre du conseil école-collège pour favoriser la continuité des aides entreprises et en assurer toute l'efficacité
- Au collège lors des conseils de classe
- Tout au long de l'année dès qu'un obstacle semble freiner la progression

## Formaliser

Le PPRE est un document écrit qui  
⇒ implique l'équipe pédagogique et éducative  
⇒ favorise le suivi des actions à mener

Y sont précisés :

- l'identité et la classe de l'élève
- la ou les compétences à travailler
- l'objectif à atteindre
- les membres de la communauté éducative impliqués
- la période de mise en œuvre du PPRE

## Mettre en œuvre

L'essentiel des actions prévues dans le cadre du PPRE est conduit au sein de la classe grâce à un accompagnement pédagogique spécifique.

## Diagnostiquer les besoins

Les élèves doivent bénéficier d'un diagnostic sur les compétences du socle commun pour lesquelles l'acquisition semble fragile.

Objectifs :

- Mesurer le degré de maîtrise des connaissances et du savoir-faire de l'élève
- Comprendre l'origine des difficultés rencontrées par l'élève
- Permettre aux équipes enseignantes de mettre en avant les points d'appui

## Informier l'élève et la famille

Le directeur d'école ou le chef d'établissement rend visibles les actions menées et les modalités d'organisation du PPRE.

L'adhésion de la famille est un vecteur de réussite.

## Évaluer

L'évaluation personnalisée doit être effectuée en référence aux compétences du socle travaillées durant la durée de mise en place du PPRE. Elle permet de juger de l'utilité de son interruption ou de sa poursuite.

Dans ce dernier cas, les objectifs sont révisés.

[Circulaire n° 2006-138 du 25-08-2006 : mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège](#)

[Article L. 311-3-1, modifié par la loi n° 2013-595 du 08-07-2013 - art. 36](#)

[Décret 2014 – Article D. 311-11, créé par le décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 – Article D. 311-12, créé par le décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 – Article D. 311-13, créé par le décret n° 2014-1377 du 18-11-2014](#)

[Circulaire de rentrée n°2015-085 du 3-6-2015](#)

[Eduscol : https://eduscol.education.fr/858/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative](https://eduscol.education.fr/858/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative)

# R

éférences

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Plan d'accompagnement personnalisé

Le plan d'accompagnement personnalisé est une réponse interne de l'Éducation nationale pour permettre à tous les élèves du premier comme du second degré, présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages, de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

## Modalités de mise en œuvre du PAP

### Glossaire

**EN** : Éducation nationale

**LPI** : livret de parcours inclusif

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

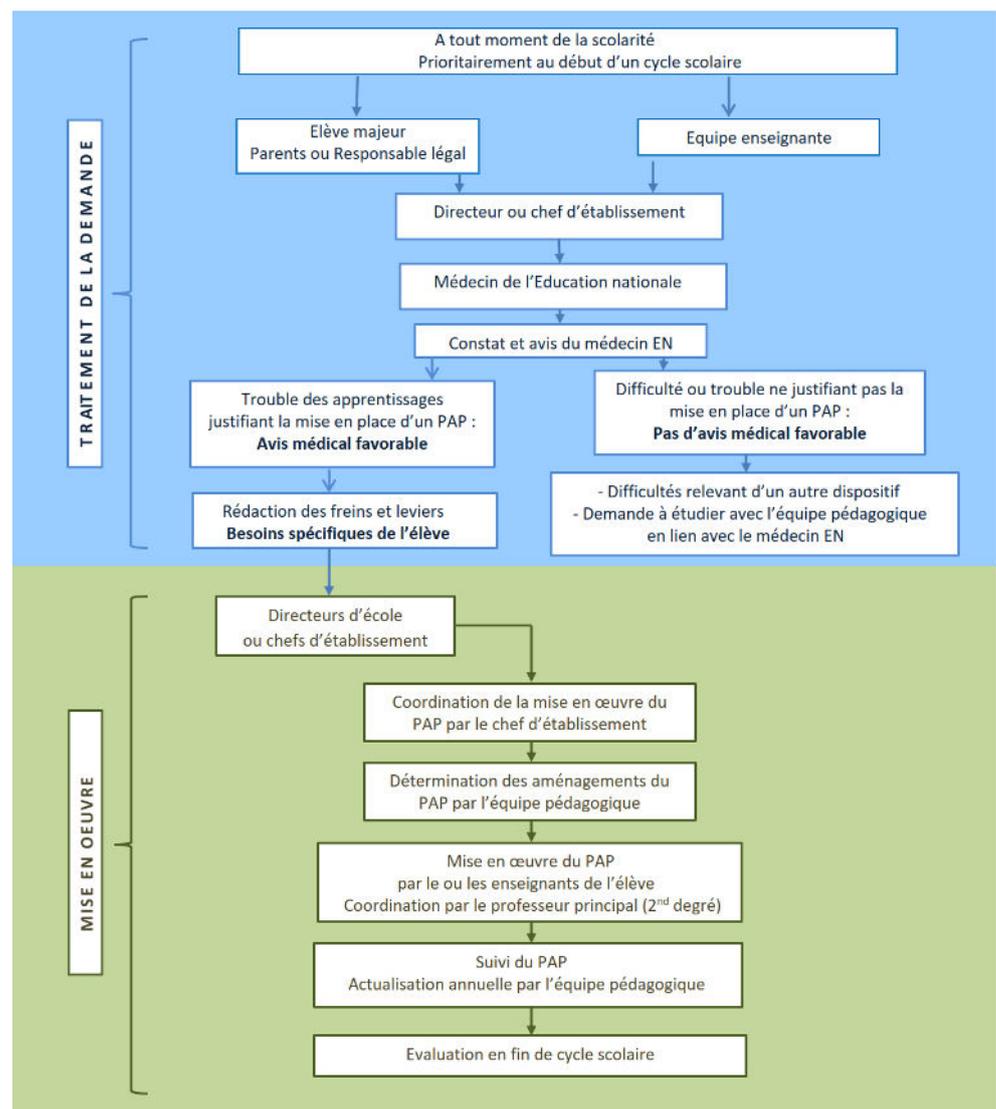
**PAI** : projet d'accueil individualisé

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**TA** : troubles des apprentissages

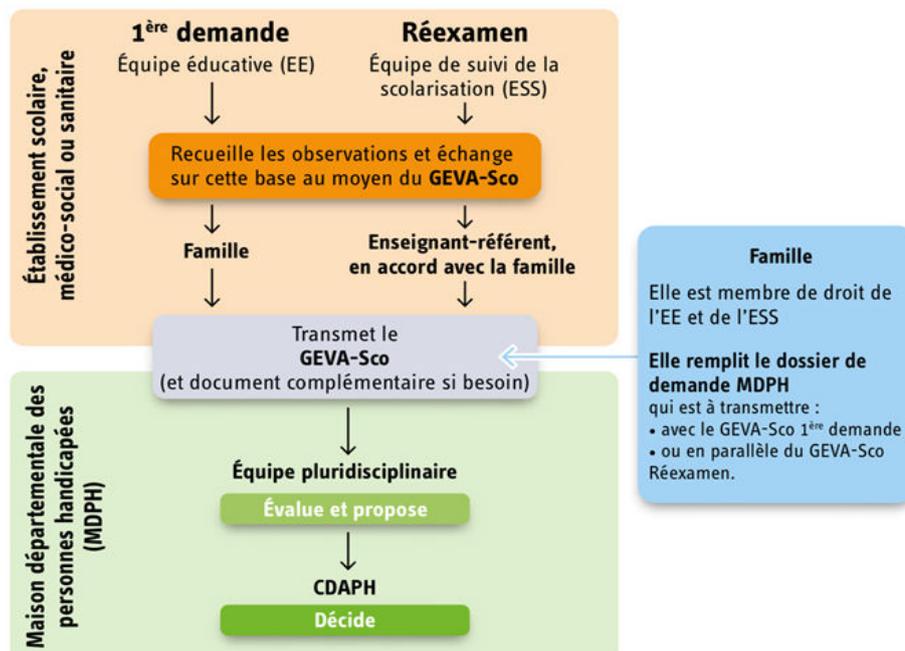




# Guide d'évaluation scolaire

Outil d'aide à l'évaluation, le GEVA-Sco regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation par la maison départementale des personnes handicapées.

## Les acteurs, rôle et objectifs



### Glossaire

**CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**EE** : équipe éducative

**EPE** : équipe pluridisciplinaire d'évaluation

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**LPI** : livret de parcours inclusif

**MDPH** : maison départementale pour les personnes handicapées

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

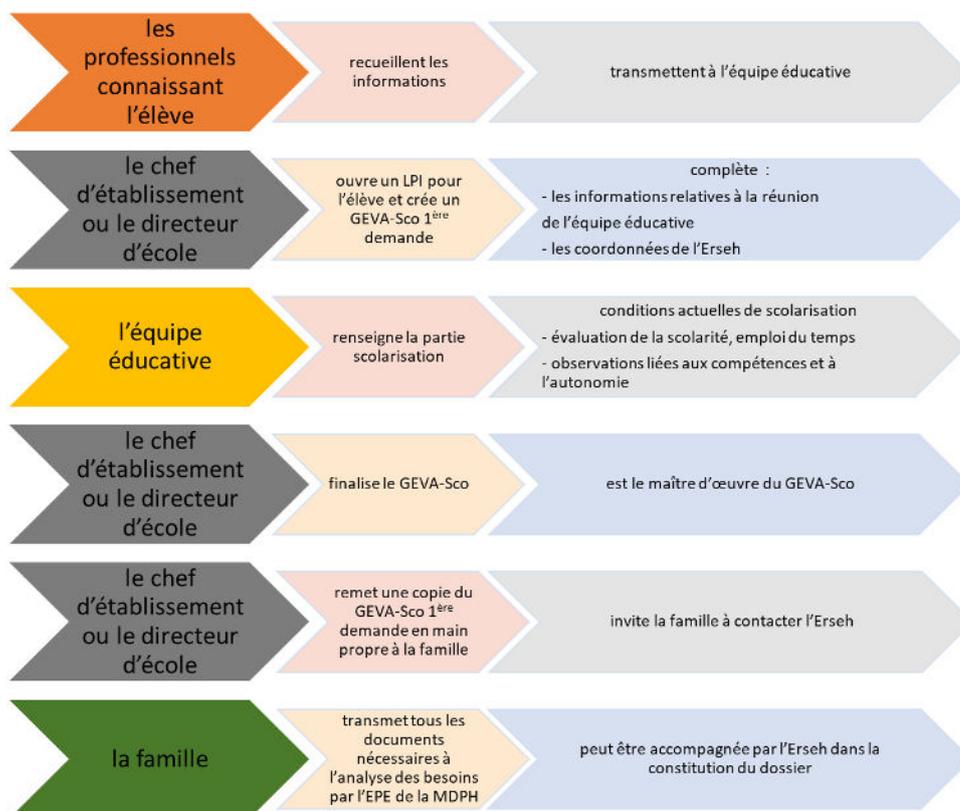
Le support GEVA-Sco existe en deux versions : l'une pour les premières demandes, l'autre pour les réexamens (lors d'une évolution de la situation de l'élève, lors d'une nouvelle demande ou lors d'un bilan de la mise en œuvre du PPS). La structure et l'essentiel des rubriques sont identiques dans les deux documents. Le document de réexamen comporte deux pages supplémentaires et spécifiques (pages 6 et 7).

## GEVA-Sco 1<sup>ère</sup> demande

- Démarche effectuée par la famille
- Dans le cadre d'une reconnaissance de situation de handicap
- S'inscrit dans un guide d'évaluation de l'ensemble des besoins de l'enfant ou de l'adolescent pour son projet de vie
- Est complété par l'équipe pédagogique dans le livret de parcours inclusif

Disponible dans l'application du livret de parcours inclusif.

## GEVA-Sco 1<sup>ère</sup> demande



Pour vous aider :  
[Manuel d'utilisation du GEVA-Sco](#)

Arrêté du 6-2-2015 - J.O. du 11-2-2015 / MENESR - DGESCO A1-3 relatif à la scolarisation des élèves en situation de handicap- Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)

Décret n° 91-383 du 22 avril 1991 – Art.21 – relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Article LPI – [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_11060736/fr/livret-de-parcours-inclusif?hText=lpi](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11060736/fr/livret-de-parcours-inclusif?hText=lpi)

R

références

SOMMAIRE

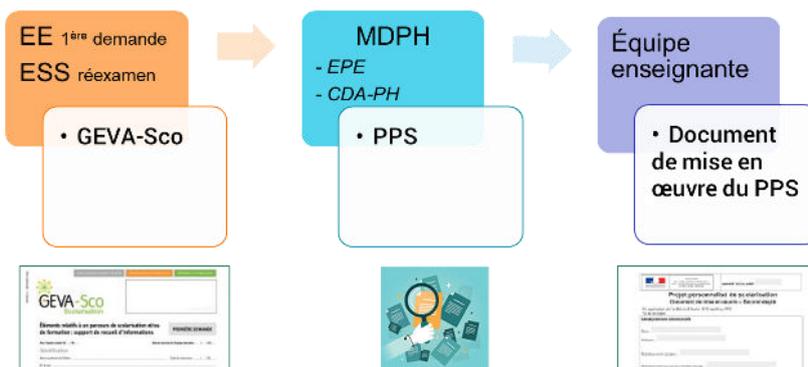
Mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# PPS et mise en œuvre

Le projet personnalisé de scolarisation est un document élaboré par la maison départementale des personnes handicapées qui définit le déroulé de la scolarité des élèves en situation de handicap et détermine les besoins en termes de compensation scolaire. Sa mise en œuvre incombe aux enseignants.

## 3 étapes



### Glossaire

**CDA-PH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**EE** : équipe éducative

**EPE** : équipe pluridisciplinaire d'évaluation

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

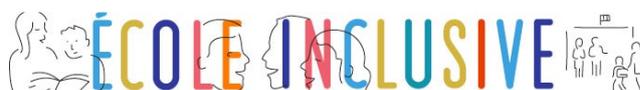
**MDPH** : maison départementale pour les personnes handicapées

**MOPPS** : mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

## Mise en œuvre



## 2 documents



PPS	
Décisions	Préconisations pédagogiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagnement humain</li> <li>◆ Attribution de matériel pédagogique adapté</li> <li>◆ Orientation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Adaptations pédagogiques</li> <li>◆ Autres accompagnements</li> <li>◆ Mesures préparatoires à l'orientation professionnelle</li> </ul>



Il appartient à l'Éducation nationale de mettre en œuvre le PPS.

**MOPPS**

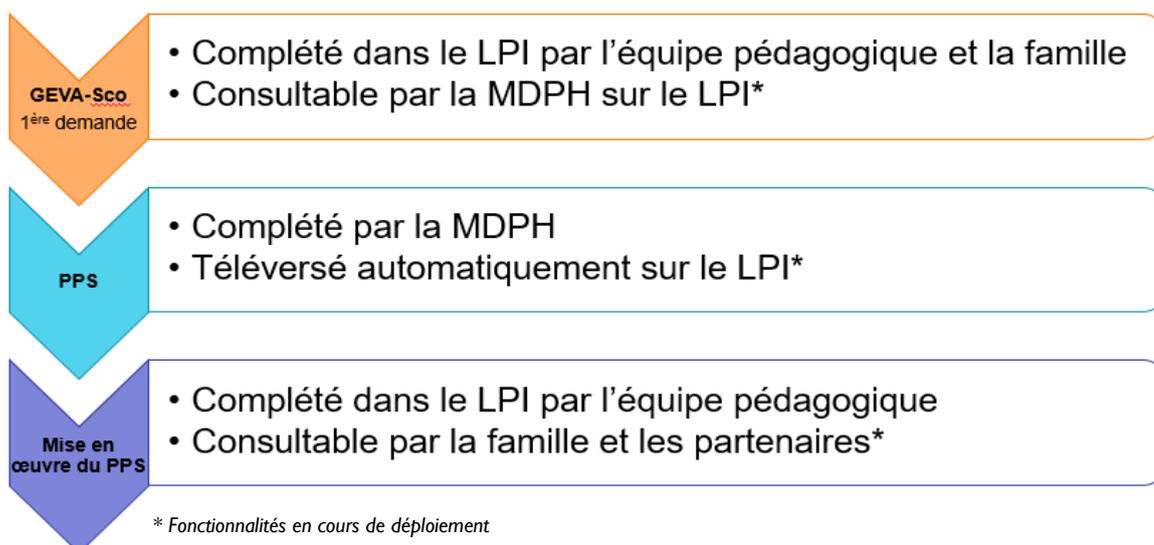
La prise en compte des spécificités de l'élève en situation de handicap nécessite une réponse construite et organisée pour faciliter l'accès aux apprentissages.

La circulaire n°2016-117 du 8-8-2016 propose en annexe un document pour aider l'enseignant ou l'équipe enseignante de l'élève à traduire les décisions et préconisations du PPS en aménagements et adaptations pédagogiques.

Dans le second degré, le professeur principal est chargé de coordonner la rédaction du document de mise en œuvre du PPS, sous la responsabilité du chef d'établissement.

**C'est la feuille de route du parcours de formation de l'élève en situation de handicap.**

## Document de mise en œuvre du PPS et LPI



Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Arrêté du 6-02-2015 – Projet personnalisé de scolarisation - documents formalisés et nomenclatures applicables au PPS

Circulaire du n°2016-117 du 8-8-2016 - Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

<https://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602187C.htm>



Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Contribuer à une équipe de suivi de scolarisation

L'équipe de suivi de scolarisation, réunie à l'initiative de l'Erseh, exerce une fonction de veille sur le déroulement du parcours scolaire de l'élève en situation de handicap.

## Glossaire

**AESH** : accompagnant d'élève en situation de handicap

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**ESMS** : établissements et services médico-sociaux

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**MDPH** : maison départementale pour les personnes handicapées

**MPA** : matériel pédagogique adapté

**LPI** : livret de parcours inclusif

**PE** : professeur des écoles

**PPO** : projet personnalisé d'orientation

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

## Instance de veille

### Objectifs

- ◆ Assurer le suivi de chaque projet personnalisé de scolarisation et faciliter sa mise en œuvre
- ◆ Evaluer les compétences, les connaissances acquises et les difficultés qui subsistent au regard des aménagements, adaptations, orientations et compensations mis en œuvre

### Pour quels élèves ?

- ◆ Les élèves ayant déjà un PPS

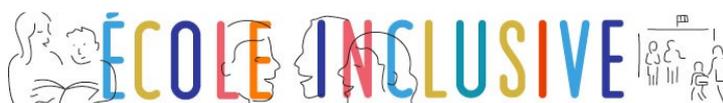
### Quels sont les acteurs ?

- ◆ L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- ◆ L'élève et s'il est mineur, accompagné de son représentant légal. La famille peut se faire accompagner ou représenter par la ou les personnes de son choix
- ◆ L'ensemble des professionnels qui concourent à la mise en œuvre du PPS et qui interviennent auprès de l'élève

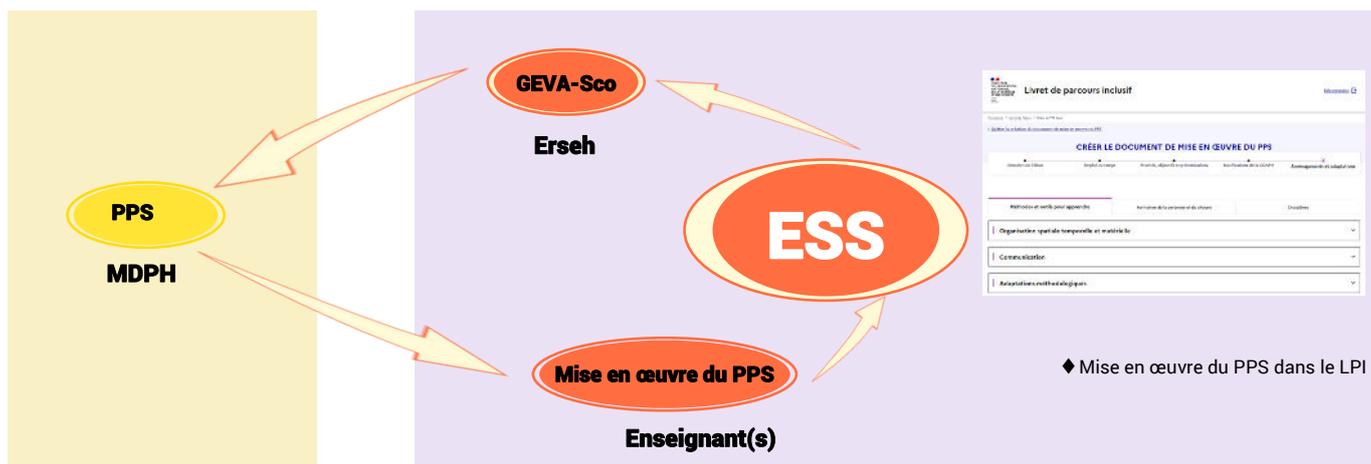
*Les acteurs sont tenus à la confidentialité des informations échangées lors de l'ESS*

### Quels sont les outils ?

- ◆ Le GEVA-Sco tient lieu de compte-rendu de l'ESS :
  - ➔ il rend compte des activités de l'élève relevées par les équipes enseignantes
  - ➔ il est adressé par l'Erseh, à la famille, à la MDPH, au directeur d'école / chef d'établissement / directeur de l'ESMS
- ◆ Le PPS
- ◆ Le document de mise en œuvre du PPS
- ◆ Le PPO et la fiche de suivi du MPA peuvent compléter ces outils



# L'ESS dans le parcours de l'élève



## Déroulé de l'ESS

### Erseh

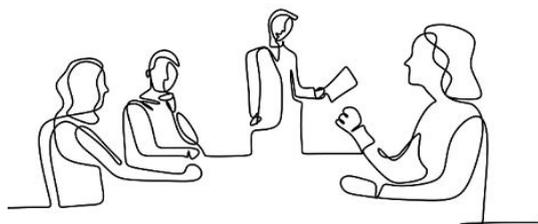
- ➔ Planifie et anime l'ESS au moins une fois par an
- ➔ Invite les participants



### Communauté éducative



- ➔ **Le professeur principal en lien avec l'équipe pédagogique ou le PE**  
Complète / Modifie le document de mise en œuvre du PPS  
Précise les besoins en terme d'accompagnement de l'AESH  
Décrit les points d'appui, les difficultés de l'élève, ses réussites et ses besoins
- ➔ **L'AESH**  
Souligne les progressions d'autonomie
- ➔ **L'élève**  
Formalise son projet de scolarité en s'appuyant sur ses réussites



### Erseh

- ➔ Rédige le GEVA-Sco réexamen
- ➔ Communique les éléments à tous les acteurs : famille, école ou établissement, MDPH

Circulaire n°2016-117 du 08/08/2016 : Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires — En annexe : Documents de mise en œuvre du PPS  
Arrêté du 06-02-2015 JO du 11-02-2015 : Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)  
Formulaires Geva-sco

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Orientation et affectation vers le lycée

L'orientation et l'affectation s'organisent en lien avec les dispositifs de droit commun (parcours Avenir, stages...). Le projet personnalisé d'orientation est intégré dans le volet 3 du livret de parcours inclusif de l'élève.

## Glossaire

**AFFELNET** : affectation des élèves par le Net

**CAP** : certificat d'aptitudes professionnelles

**CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**CFA-FA** : centre de formation d'apprentis—formation adaptée

**EREA** : établissement régional d'enseignement adapté

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**IA-DASEN** : inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale

**IME** : institut médico-éducatif

**LP** : lycée professionnel

**LPI** : livret de parcours inclusif

**LPO** : lycée polyvalent

**PPO** : projet personnalisé d'orientation

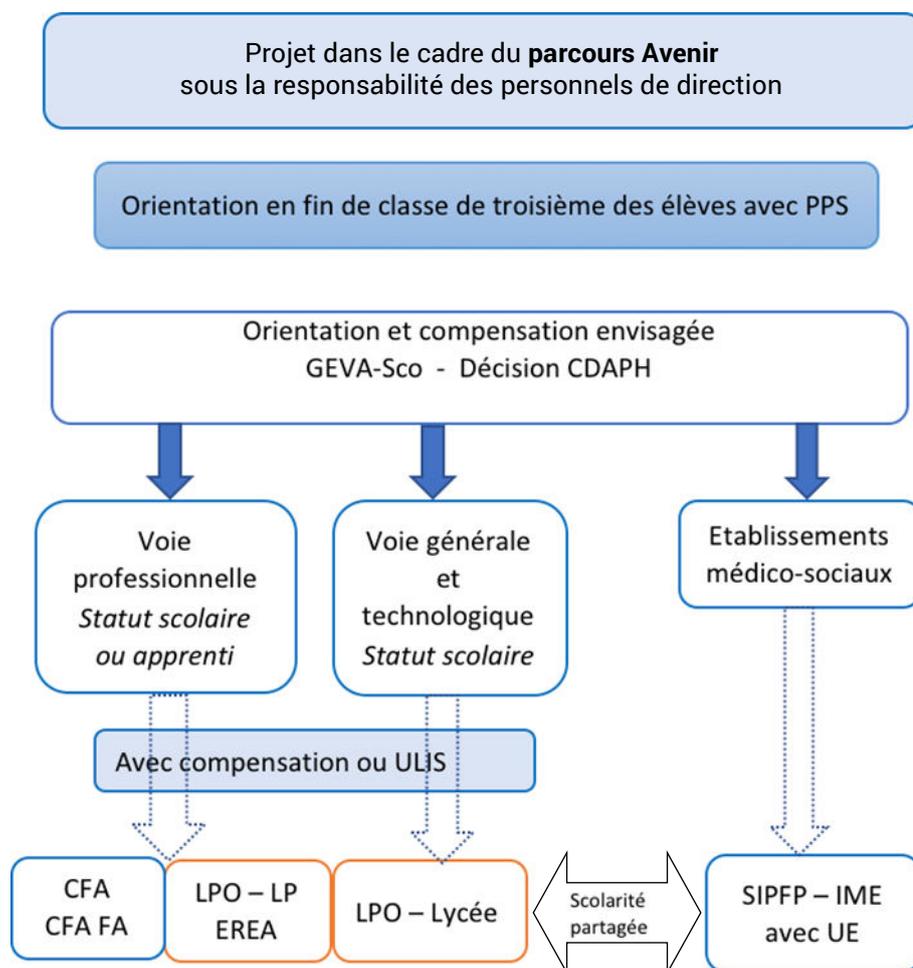
**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**SIPFP** : section d'initiation et de première formation professionnelle

**UE** : unité d'enseignement

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

## Procédure d'orientation





# Procédure d'affectation

**Affectation**  
sous la responsabilité de l'IA-DASEN

Lorsque le PPO, inscrit dans le cadre du parcours Avenir, relève de la voie professionnelle, une procédure d'affectation spécifique est mise en œuvre.

**Une commission départementale préparatoire  
à l'affectation étudie**

- la priorité médicale d'une situation de handicap ou de santé  
- la pertinence de chaque vœu en fonction des indications médicales  
Elle prend en compte les éléments pédagogiques et la formation



**AFFELNET**



**Formation professionnelle**  
CAP ou Baccalauréat professionnel  
avec ou sans Ulis

[Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016 - Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.](#)

[Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 - Formation de l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.](#)

[Manuel du GEVA-Sco – Arrêté du 6 février 2015 – JO du 11/02/15](#)





RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Accès au supérieur

L'objectif est de favoriser un projet de poursuite d'études ambitieux, la continuité des parcours et l'accès à l'enseignement supérieur, grâce à un accompagnement personnalisé, des élèves en situation de handicap.

### Glossaire

**CDA-PH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière scolaire

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**PP** : professeur principal

**PPO** : projet personnalisé d'orientation

**Psy EN EDO** : psychologue Éducation nationale, spécialité éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

## Dispositif d'orientation active

Sécurisation des parcours pour les élèves en situation de handicap

### Informer

- ◆ Modalité d'accueil et d'accompagnement
- ◆ Contacts avec les personnes dédiées au sein des établissements
- ◆ Repérage des aménagements, adaptations et accompagnements
- ◆ Site ministériel : <http://www.handi-u.fr>

### Connaitre

- ◆ Situation individuelle des élèves en situation de handicap scolarisés en terminale : PPS, adaptations proposées et parcours individualisés.

### Accompagner

- ◆ Élèves en situation de handicap dans la formulation de leur projet
- ◆ Familles concernées dans les modalités pour justifier de la situation particulière auprès du médecin conseiller technique
- ◆ Procédure Parcoursup

*Le psychologue éducation nationale, spécialité Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle, est un acteur essentiel dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap.*

*Il adapte un projet scolaire et professionnel avec les contraintes d'accessibilité, de distance domicile/établissement et de prise en charge médicale.*



# Accompagnement des élèves vers l'enseignement supérieur

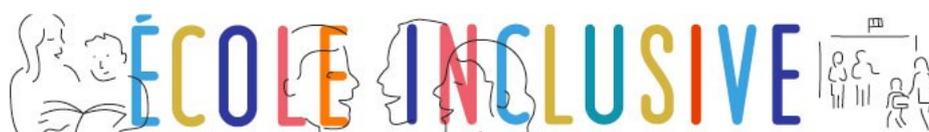
## Processus d'orientation active et sécurisation des parcours vers l'enseignement supérieur

### En première générale et technologique

2 <sup>ème</sup> trimestre	Élaboration du projet personnalisé d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipe éducative</li> </ul>
Conseil d'orientation anticipé de 1 <sup>ère</sup>	Fiche de liaison préparatoire à l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Psy EN EDO</li> <li>• PP</li> <li>• Erseh si possible</li> </ul>

### En terminale technologique ou professionnelle

1 <sup>er</sup> trimestre	Accompagnement de l'élève dans la formulation de ses choix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Psy EN EDO</li> <li>• PP</li> <li>• Erseh</li> </ul>
Avant le conseil de classe 1 <sup>er</sup> trimestre ou semestre	Fiche dialogue : intentions provisoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elève</li> </ul>
Dès la formulation des vœux	Parcoursup : vérification des intentions conformes au PPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ESS</li> </ul>
	Fiche de liaison préparatoire à l'entrée dans l'enseignement supérieur : communication aux référents handicap des universités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erseh</li> <li>• Famille</li> </ul>
Poursuite d'études en EPLE	Transmission du dossier, du GEVA-Sco avec le PPO à la CDA-PH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erseh</li> </ul>
Poursuite d'études en université	Contact obligatoire avec le correspondant handicap de l'enseignement supérieur Transmission de la fiche de liaison complétée par les élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erseh, avec accord de la famille ou de l'élève majeur</li> </ul>



[Instruction n°2018-046 du 28-03-2018](#) relative à la procédure nationale de préinscription Parcoursup - Accompagnement des candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

[Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants](#)

Article L. 123-4-1 du Code de l'éducation relatif à l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études.

Articles D.351-3 à D.351-20 du code de l'éducation relatifs aux modalités de mise en œuvre du parcours de formation des élèves présentant un handicap.

Circulaire n°2016-117 du 08-08-2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Circulaire n°2016-186 du 30-11-2016 relative à la formation et à l'insertion professionnelles des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Arrêté du 01/07/15 relatif au parcours Avenir, BO du 09-07-2015.

# R

## éférences

## SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Accompagnement vers l'emploi

La plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle vise l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans leurs premières démarches d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.

## Glossaire

**ARPEJEH** : accompagner la réalisation de projets d'étude de jeunes élèves et étudiants handicapés

**EREA** : établissement régional d'enseignement adapté

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**FIAM** : formation inter-entreprises d'adaptation aux métiers

**MACLE** : mentorat au cœur de l'entreprise

**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle pour les élèves en situation de handicap

**PFMP** : période de formation en milieu professionnel

**PPO** : projet personnalisé d'orientation

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**RQTH** : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

**UNEA** : union nationale des entreprises adaptées

**VACLE** : voyage au cœur de l'entreprise

## Garantir la continuité des parcours

Collège

Lycée

Jusqu'au BTS

◆ Formation par apprentissage  
◆ Emploi direct

Actions personnalisées pour enrichir les parcours Avenir

Accompagnement personnalisé

### Objectifs

Favoriser la montée en compétences

Augmenter la qualification et l'employabilité des jeunes

Favoriser l'insertion des jeunes dans un emploi durable

Développer la voie de l'apprentissage

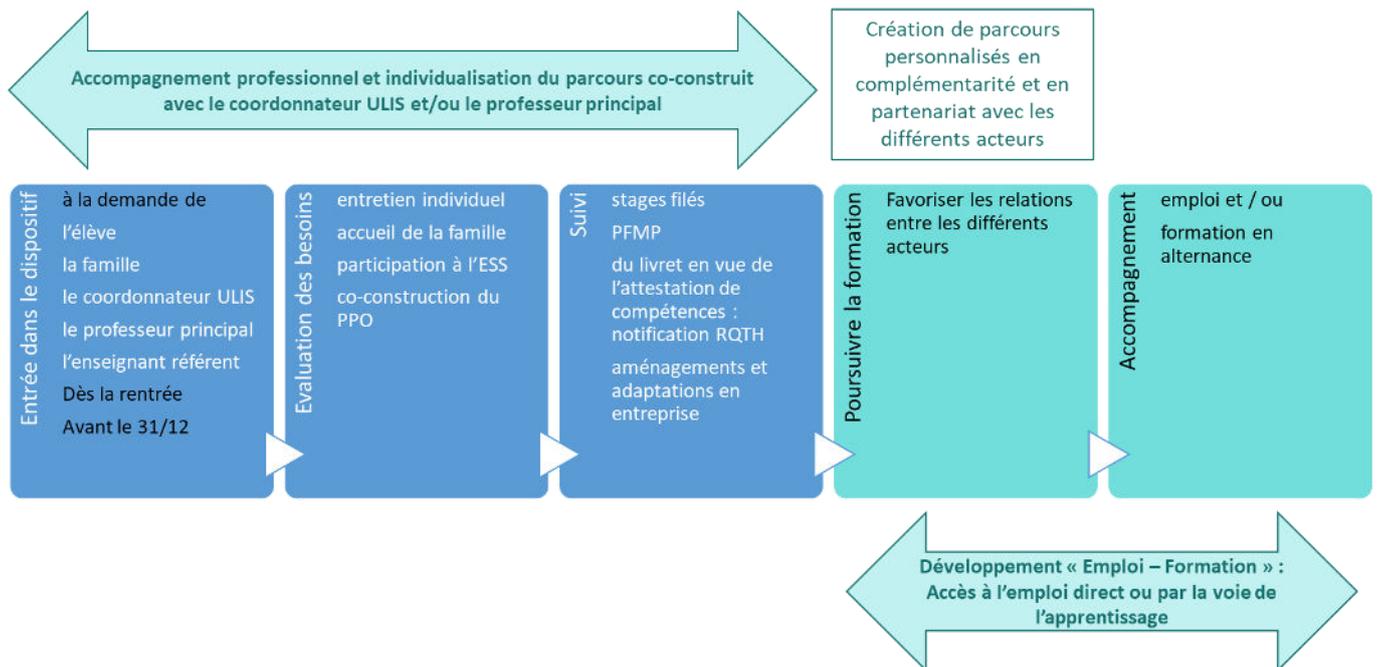
Faciliter la coordination entre les acteurs

### Pour qui ?

Elèves en situation de handicap

- scolarisés en 3ème ou au lycée avec PPS
- bénéficiant d'une Ulis de préférence
- avec RQTH actée ou en cours de demande
- avec un projet de contrat d'alternance

# Démarche d'accompagnement



## Actions d'orientation et d'insertion professionnelle

- Journées de visites d'entreprises
- Voyage au cœur de l'entreprise (VACLE)
- Mentorat au cœur de l'entreprise (MACLE)
- Participation à la journée nationale Duo Day
- Participation aux actions Arpejeh
- Rencontres avec les entreprises adaptées et UNEA
- Participation au programme FIAM

## Contact

ce.pafip@ac-aix-marseille.fr

Établissement EREA Louis Aragon  
&  
Rectorat Aix-Marseille

**06 14 10 78 52**

**Un relais-Pafip**

sur chacun des départements



**Une coordinatrice**  
pour la région académique



Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 : insertion professionnelle

Arrêté du 11 février 2013 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025372274&categorieLien=id>

Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 relative aux Ulis

Circulaire n° 2016-186 du 30 nov 2016 relative à la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Circulaire n°2016-117 du 8 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

« Ensemble pour l'Ecole Inclusive : préconisations « Accompagnement multi-partenarial des élèves en SH dans leurs 1ère démarches d'insertion professionnelle »

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel : nouveau cadre d'intervention des entreprises adaptées et expérimentations



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Enrichir le parcours Avenir

Le parcours Avenir constitue une fenêtre sur le monde du travail.  
Pour les élèves en situation de handicap, des actions personnalisées  
sont proposées par la plateforme d'accompagnement à la formation et  
à l'insertion professionnelle, en lien avec les ingénieurs pour l'École.

## Enjeux



Découvrir le monde professionnel  
Élaborer un projet d'orientation scolaire et professionnelle  
Valoriser des expériences dans un curriculum vitae  
Favoriser l'insertion professionnelle  
Prévenir le décrochage scolaire

Complémentarité  
des acteurs

## Glossaire

**ARPEJEH** : accompagner à la  
réalisation des projets  
d'étude de jeunes élèves et  
étudiants handicapés

**MACLE** : mentorat au cœur  
de l'entreprise

**MENTOR** : précepteur de  
Télémaque et ami d'Ulysse.  
Par assimilation, un mentor  
est un conseiller  
expérimenté, attentif et sage  
auquel on fait entièrement  
confiance

**PAFIP** : plateforme  
d'accompagnement à la  
formation et à l'insertion  
professionnelle pour les  
élèves en situation de  
handicap

**PER** : préparation à  
l'entretien de recrutement

**VACLE** : voyage au cœur de  
l'entreprise

Collégiens de 3<sup>ème</sup> – *Projet d'orientation*

VACLE Voyage au cœur de l'entreprise

Lycéens – *Accès à l'emploi, poursuite d'études*

PER Préparation à l'entretien de recrutement

MACLE Mentorat au cœur de l'entreprise

## VACLE Voyage au cœur de l'entreprise

### Objectifs

- Offrir des stages de 3<sup>ème</sup> sous forme d'un voyage au cœur de l'entreprise
- Offrir des stages aux élèves de 2de et LP
- Sensibiliser à l'orientation
- Découvrir et comprendre le monde économique et la diversité des métiers
- Augmenter l'employabilité
- Prévenir le décrochage scolaire



Assimilé au stage obligatoire de 3<sup>ème</sup>  
Accueil de 4 à 8 élèves

VACLE est une immersion au sein de plusieurs services  
d'une entreprise avec une présentation de différents  
métiers.

[Fiche descriptive de l'action + vidéo témoignage](#)



## PER Préparation à l'entretien de recrutement

### Objectifs

- Préparer à l'insertion professionnelle en appui avec les enseignants
- Bénéficier de l'expérience d'un manager et d'un responsable des ressources humaines
- Comprendre les attentes d'un recruteur : les codes, valeurs et culture de l'entreprise
- Informer et inciter les jeunes à construire leur parcours scolaire et professionnel
- Augmenter le réseau professionnel pour l'établissement scolaire
- Augmenter l'employabilité



Par groupe de 8 à 15 élèves  
Dispositif en 3 modules :

- 2 modules au sein de l'établissement en présence de l'enseignant
- 1 module de simulation d'entretien de recrutement en entreprise

Attention renforcée sur les savoir-être professionnels

[Fiche descriptive de l'action](#)

## MACLE Mentorat au cœur de l'entreprise

### Objectifs

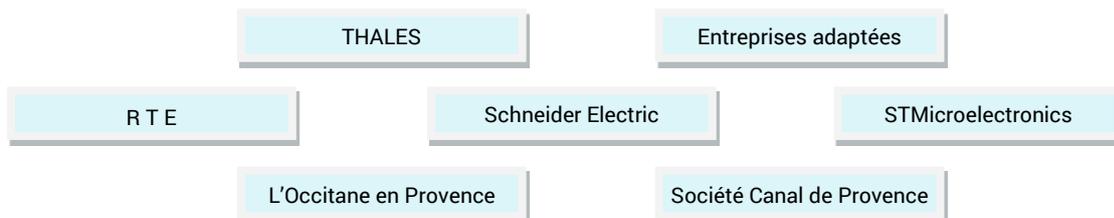
- Favoriser l'insertion professionnelle par l'accompagnement d'un mentor, professionnel d'entreprise
- Augmenter l'employabilité et la poursuite d'études
- Découvrir les codes, les valeurs et la culture d'entreprise
- Redonner confiance en soi
- Prévenir le décrochage scolaire



Accompagnement personnalisé d'un mentor, professionnel d'entreprise, auprès de lycéens scolarisés en formation professionnelle et en formation générale et technologique. Cet accompagnement se déroule dans un esprit de confiance et de sincérité en vue de développer un échange interactif, un partage de compétences et d'expériences dans un objectif gagnant-gagnant. C'est un engagement mutuel concrétisé par la signature d'une charte et engagements réciproques et la mise en place d'un comité de suivi mentorat.

[Fiche descriptive de l'action](#)

## Entreprises participantes



## Arpejeh

En visioconférence :

Actions de découverte des métiers, techniques de recherche de stage ou PFMP et coachings professionnels dès la 3ème

### Ma fonction, mon parcours, présentation de métiers

Atelier de découverte des métiers à travers des échanges entre professionnels de différentes entreprises

### Coachings professionnels

Sessions de préparation d'entretiens de recrutement à travers des conseils pratiques et des simulations, conseils sur le CV et lettre de motivation, codes professionnels

### Contact



<https://www.arpejeh.com/vous-etes-un-jeune/les-actions-pour-les-jeunes/>

[Arrêté du 1-07-2015 relatif au parcours Avenir](#)

[Circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016 : Réussir l'entrée au lycée professionnel](#)

[Circulaire n°2016-117 du 8-8-2016 : Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires](#)

[Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 : La formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap](#)

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# La voie de l'apprentissage

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, le développement de l'apprentissage permet d'offrir aux jeunes, et tout particulièrement, aux jeunes à besoins éducatifs particuliers, des parcours diversifiés et sécurisés, répondant à leurs besoins. L'alternance facilite en milieu ordinaire de travail, une insertion professionnelle adaptée à l'apprenti en situation de handicap.



**PAFIP**

Pass pour  
l'emploi

## Glossaire

**Alternance** : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation

**AGEFIPH** : association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

**FIAM** : formation inter-entreprises d'adaptation aux métiers

**FIPHFP** : fonds pour l'insertion des Personnes handicapées dans la fonction publique

**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle pour les élèves en situation de handicap

**RQTH** : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

**UNEA** : union nationale des entreprises adaptées

## La Pafip l'interlocuteur privilégié

Renforce l'accès à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap par un accompagnement personnalisé jusqu'à la signature d'un contrat d'alternance

Facilite la coordination entre les acteurs École/Entreprise dans le cadre du parcours de formation et vers l'emploi

Facilite la coordination avec l'entreprise, les services AGEFIPH ou FIPHFP

Sécurise le parcours de formation de l'apprenti en situation de handicap en formation comme en entreprise

Sensibilise les employeurs aux mesures relatives à l'apprentissage et aux conditions spécifiques d'accès à l'emploi des personnes handicapées

Informe sur les démarches, l'accessibilité et la mise en œuvre des aménagements et des aides matérielles ou humaines

## 4 conditions pour un apprenti en situation de handicap



Âge > 15 ans

Si la scolarité de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> est accomplie

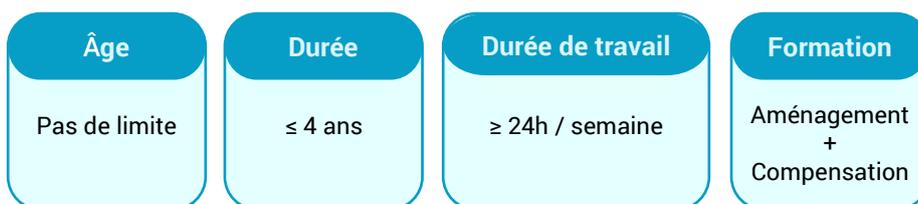
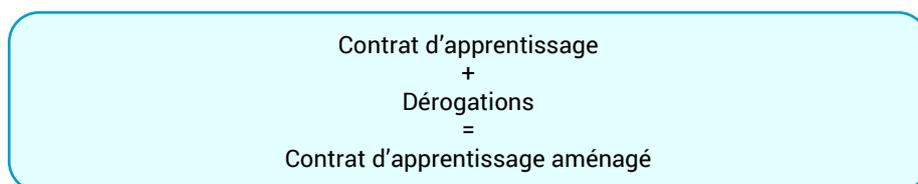
Âge > 16 ans

Sans limite d'âge

Inscription  
professionnelle

En milieu ordinaire de travail

## Contrat d'apprentissage aménagé



*L'entreprise bénéficie d'aides spécifiques pour la formation et le recrutement de travailleurs handicapés*

## Opportunités en entreprises adaptées

Une convention partenariale avec l'UNEA facilite le lien école/entreprises adaptées : construction de parcours personnalisé, offres de stages ou PFMP, insertion professionnelle y compris par la voie de l'apprentissage et par le CDD Tremplin.

## Opportunités avec le programme FIAM

Ce programme d'inclusion par l'emploi vise à optimiser le recrutement de travailleurs handicapés, par alternance dans les métiers de l'industrie, avec un sas de sécurisation. Il offre une réponse sécurisée et accompagnée. Ce programme favorise l'obtention d'une qualification (titre professionnel ou CQP). A l'issue de la qualification, un contrat de travail indéterminé est souvent proposé.



Ensemble pour l'École Inclusive : préconisations « Accompagnement multi-partenarial des élèves en SH dans leurs 1<sup>ère</sup> démarches d'insertion professionnelle

Vade-mecum « Transformer le lycée professionnel : développer l'apprentissage à l'Éducation nationale »

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel : nouveau cadre d'intervention des entreprises adaptées et expérimentations

R

références

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Pôle des PRTSA

Le pôle de région académique des PRTSA a pour vocation de répondre aux besoins d'accompagnement et de formation des enseignants et des équipes. Le déploiement des PRTSA sur l'ensemble du territoire de région académique permet d'assurer un maillage efficace en collaboration avec les acteurs du développement de la stratégie nationale pour l'autisme.

## Parcours de scolarisation des élèves avec autisme

### Accompagner

- ◆ Observation
- ◆ Analyse des besoins
- ◆ Conseils pédagogiques
- ◆ Aide méthodologique
- ◆ Évaluation

### Former

- ◆ Conception et animation de formations
- ◆ Contribution au plan de formation des établissements
- ◆ Mise en œuvre d'actions diversifiées

### Communiquer

- ◆ Présentation des missions du PRTSA
- ◆ Diffusion des supports
- ◆ Mutualisation d'outils et de ressources adaptés aux élèves avec TSA

### Glossaire

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CPC** : conseillers pédagogiques de circonscription

**IEN** : inspecteur Éducation nationale

**PRTSA** : professeur-ressource des troubles du spectre autistique

### Stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022

#### 4 ambitions

1. Construire une société inclusive
2. Garantir le pouvoir d'agir
3. Conforter les équipes de professionnels
4. Inscrire la science au cœur des pratiques

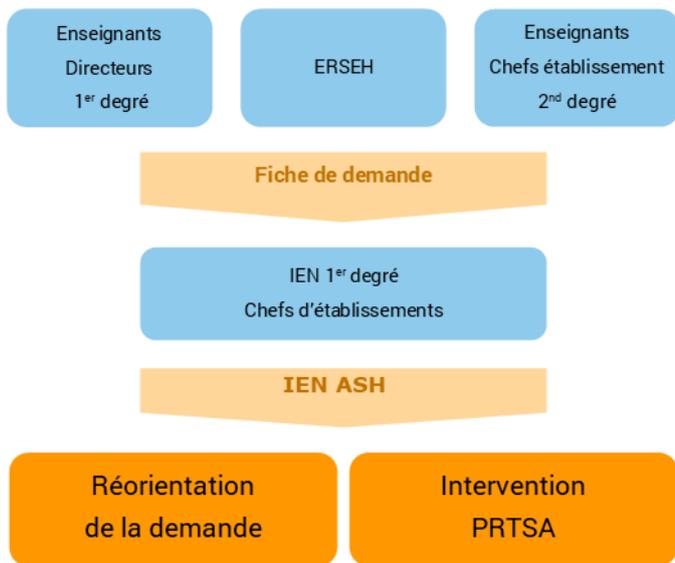
#### 5 engagements

1. Doter la France d'une recherche d'excellence
2. Intervenir précocement auprès des enfants
3. Rattraper notre retard en matière de scolarisation
4. Soutenir la pleine citoyenneté des adultes
5. Soutenir les familles et reconnaître leur expertise



# Démarche d'accompagnement

## De l'expression des besoins...



Les PR TSA par secteurs	
04	Sylvie VIALLY <a href="mailto:ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr">ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr</a>
05	Dominique RUER <a href="mailto:ce.miraep.pra1@ac-aix-marseille.fr">ce.miraep.pra1@ac-aix-marseille.fr</a>
06	Anaïs MULLER <a href="mailto:ressources.ash.autisme@ac-nice.fr">ressources.ash.autisme@ac-nice.fr</a>
13 Marseille	Isabelle THUILLIER <a href="mailto:ce.miraep.pra3@ac-aix-marseille.fr">ce.miraep.pra3@ac-aix-marseille.fr</a>
13 ASH-Est	Sylvie VIALLY <a href="mailto:ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr">ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr</a>
13 ASH-Ouest	Dominique RUER <a href="mailto:ce.miraep.pra1@ac-aix-marseille.fr">ce.miraep.pra1@ac-aix-marseille.fr</a>
84	Grégory KLUGHERTZ <a href="mailto:prt-sa-84@ac-aix-marseille.fr">prt-sa-84@ac-aix-marseille.fr</a>
83	Lucienne TESTANIERE <a href="mailto:Lucienne.testaniere@ac-nice.fr">Lucienne.testaniere@ac-nice.fr</a>

## ... à la réponse

Mise en œuvre de l'accompagnement par le PR TSA



Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Elèves

## à haut potentiel

L'accompagnement des EHP est assuré par une cellule de région académique, prenant en charge le dialogue avec les familles, la formation des enseignants et la coopération avec les associations. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, l'équipe éducative peut solliciter le REI et le PR.

### Glossaire

**EREA** : établissement régional d'enseignement adapté

**EHP** : élève à haut potentiel

**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle pour les élèves en situation de handicap

**PFMP** : période de formation en milieu professionnel

**PPO** : projet personnalisé d'orientation

**PR** : « professeur ressources » du réseau d'établissements

**REI** : référent d'établissement inclusif

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

**UNEA** : union nationale des entreprises adaptées

## Identification des EHP

L'élève à haut potentiel peut avoir différents profils.

Certains comportements peuvent orienter vers une suspicion de haut potentiel.

L'élève pose sans arrêt des **questions**, fait **plusieurs choses à la fois**, n'est pas toujours facile à comprendre. Ses résultats sont **inégaux**, souvent meilleurs à l'oral.

Précis, perfectionniste, il apprend vite et sans effort mais n'a pas **forcément de méthode de travail**.

**Curieux**, il joue avec ou sur les mots jusqu'à l'**insolence**. Son sens de l'humour et de la répartie peut parfois sembler de l'**impertinence**.

Mais **hypersensible** voire hyperémotif, il a des difficultés à s'intégrer dans le groupe et préfère la compagnie des adultes.



### Vademecum national

#### « Scolariser un élève à haut potentiel »

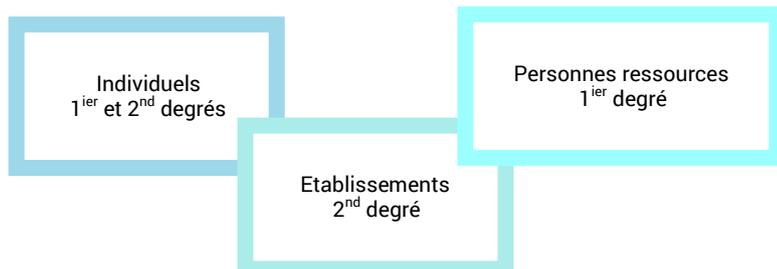
- ◆ détaille les parcours possibles
- ◆ propose les acteurs à mobiliser
- ◆ fournit des grilles d'identification pour les différents niveaux de scolarisation

## Accompagnement du parcours de scolarisation des EHP

Dans le second degré, le REI de l'établissement constitue un relais auprès des équipes pédagogiques et éducatives pour la construction du parcours de formation des EHP. La mise en place d'adaptations personnalisées peut également être accompagnée par la personne ressource du réseau académique dont dépend l'établissement.

# Formation des équipes éducatives

Pour les équipes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : une formation hybride



M@gistère académique  
Scolarisation des EHP  
Comprendre le profil EHP

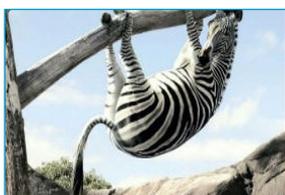


## Partout en France : un parcours M@gistère en auto-formation

M@gistère national  
Comprendre le profil EHP

- ⇒ Nombreuses vidéos : profil cognitif EHP - Outils pédagogiques
- ⇒ Exemples de séquences à mettre en œuvre
- ⇒ Obtention d'un badge attestant le suivi du parcours

Lien : <https://magistere.education.fr/ac-aix-marseille/course/view.php?id=8875>



## Site de région académique EHP

Lien : <https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/ehp/>

ARTICLES A LA UNE

Le 21 mai 2021

TROISIÈME ÉDITION DU COLLOQUE CONSACRÉ AUX ÉLÈVES À HAUT POTENTIEL - ACADEMIE DE PARIS

"Quelles différences, pour quels leviers en classe ?"

**EHP75**  
Cellule académique pour la scolarisation des élèves à haut potentiel dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> degrés

**3ème colloque EHP**  
"Quelles différences, pour quels leviers en classe ?"

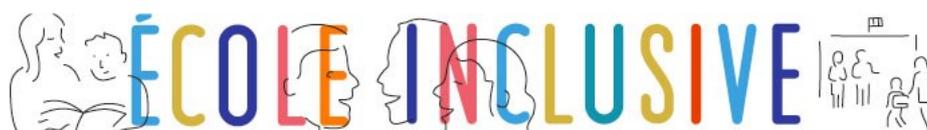
## Partenariat avec les associations



ASSOCIATION FRANÇAISE pour les ENFANTS à HAUT POTENTIEL



Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces  
Agrément Éducation Nationale Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public  
décret n° 2117/2009



Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1188/ressources-pour-la-personnalisation-des-parcours-des-eleves-haut-potentiel>

R

éférences

SOMMAIRE

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Site de région académique EBEP

Depuis 2009, un espace dédié à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers a pour ambition d'apporter des réponses aux questions que se posent les personnels de l'Éducation nationale, les partenaires et les familles.

## Un site d'informations pour tous « Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers »

### Glossaire

**AESH** : accompagnant d'élève en situation de handicap

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**MIRAEP** : mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

**PAF** : plan académique de formation

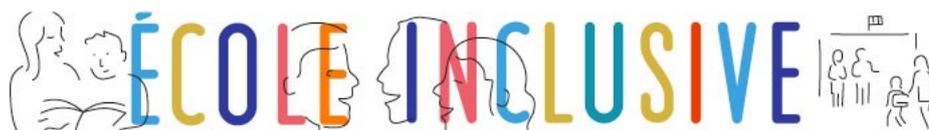
**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**TSA** : trouble du spectre autistique

Le site de région académique a pour vocation de :

- proposer des ressources liées aux domaines de l'École inclusive
- assurer une veille des publications pédagogiques et institutionnelles
- présenter les différents projets, manifestations et colloques autour de l'École inclusive
- promouvoir les actions de formation



Lien vers le site : [www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Actualité

Le 2 janvier 2023  
**Kaléidoscope DuoDay 2022**



Retour en images sur la journée nationale DuoDay du 17 novembre 2022

Le 23 janvier 2023  
**SEMINAIRE "NEUROSCIENCES ET APPRENTISSAGES"**



Séminaire sur la thématique des neurosciences pour l'ensemble des personnels des départements 04, 05 et 84

Le 19 janvier 2023  
**Livret de parcours inclusif**



Application numérique visant à faciliter la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

# Accompagnement

Equipe ASH -  
Région académique PACA

Référent  
d'établissement inclusif

Réponse de proximité

Réseau académique de  
professeurs ressources 2nd  
degré

Pour la scolarisation des  
élèves à besoins éducatifs  
particuliers -Aix Marseille

Des troubles aux  
répercussions sur les  
apprentissages (TA et PAP)

Le PAP expliqué pas à pas

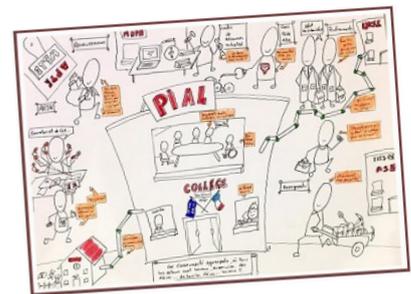
Repérer les élèves  
en difficulté de lecture

Outil REPER-CE1

# Structuration

## L'École inclusive

- Un projet
- Des acteurs
- Des données statistiques

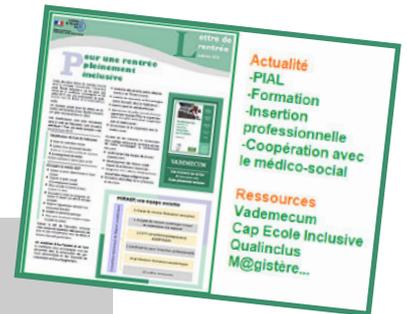


## Scolarisation des élèves à besoins particuliers

- Des parcours
- Des formations
- Des aménagements

## Actualité pour l'École inclusive

- Des actions
- Des colloques
- Des partenariats



## Ressources pour les enseignants et les accompagnants

- Connaissance des troubles
- Evaluation des compétences professionnelles
- Numérique inclusif



## Formation des enseignants

- Le plan académique de formation
- La préparation au Cappei
- Les modules d'initiative nationale

**R** M@gistère en auto formation 3h : Des troubles aux répercussions sur les apprentissages (TA et PAP)  
PAF volet École inclusive : [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10801144/fr/favoriser-une-ecole-inclusive](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10801144/fr/favoriser-une-ecole-inclusive)

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# RAPR

Le réseau académique des professeurs-ressources a pour vocation de répondre, tout au long de l'année scolaire, aux besoins d'accompagnement des professeurs du 2<sup>nd</sup> degré des collèges et lycées dans la construction personnalisée des adaptations. De par leur proximité, ces professeurs-ressources spécialisés assurent des missions de conseil et d'accompagnement pédagogique au sein des établissements d'un réseau.

## Réponse de proximité

Chaque réseau

identifie un  
professeur-ressource

Communiquer  
Accompagner  
Développer

### Glossaire

**PAP** : plan  
d'accompagnement  
personnalisé

**PPS** : projet personnalisé de  
scolarisation

**PR** : professeur-ressource

**MOPPS** : mise en œuvre du  
PPS

**RAPR** : réseau académique  
des professeurs-ressources

## Missions des PR

### Communiquer

- Présentation des missions aux personnels de direction, aux inspecteurs, au conseil de réseau
- Diffusion des supports : triptyque, affiche et diaporama

### Accompagner

- Généralisation du livret de parcours inclusif
- Mise en œuvre des PPS, des PAP : aide méthodologique et pédagogique
- Adaptations et aménagements pédagogiques
- Numérique inclusif

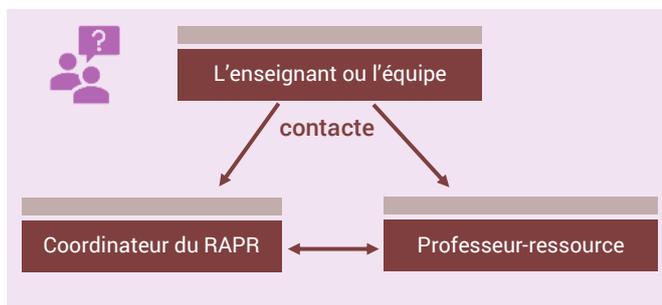
### Développer

- Mutualisation des pratiques
- Communauté d'apprentissage au sein des établissements

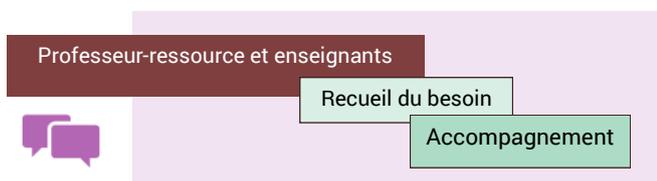
# Modalités d'intervention



## De l'expression des besoins...



## ... à la réponse



# Ressources de la région académique

## Réseaux d'établissements de l'académie d'Aix-Marseille

Coordination : [ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr)

Bléone Durance	04	Marseille Collines	13
Giono	04	Marseille Étoile	13
Les Écrins	05	Marseille Huveaune	13
Porte des Alpes	05	Marseille Madrague	13
Camargue	13	Marseille Vieux Port	13
La Crau	13	Sainte Victoire	13
La Côte Bleue	13	Salon	13
La Nerthe	13	Avignon	84
Le Garlaban	13	Haut Vaucluse	84
Marseille Calanques	13	Le Luberon	84
		Ventoux	84

## Réseaux d'établissements de l'académie de Nice

Coordination : [ce.miraep.coord.rapr@ac-nice.fr](mailto:ce.miraep.coord.rapr@ac-nice.fr)

Antibes Vallauris	06	Forum Juli	83
Au pied des Baous	06	Toulon Ouest Var	83
Cannes Pays de Lérins	06	Caramy Provence Verte	83
Dettloff	06	Les îles d'or 2	83
Frégate	06	Dracénie	83
Les Rives de la Cagne	06	Du Coudon	83
Les Rives du Var	06	Golfe de Saint-Tropez	83
Les Trois Collines	06	Les îles d'or 1	83
Masséna	06	Ouest Var Méditerranée	83
Menton-Roya	06	Saint-Exupéry	83
La Montagne	06	Sud Sainte-Baume	83
Pays de Grasse	06	Argens Verdon	83
Rives du Paillon	06	Toulon Littoral	83
Sophia-Clé	06	L'Argens	83
Vallée des Paillons	06	Verdon Sainte-Baume	83

BO n°7 16 février 2017 - Référentiel de l'enseignant spécialisé

[http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_11060555/fr/reseau-academique-de-professeurs-ressources-2nd-degre?hlText=rapr](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11060555/fr/reseau-academique-de-professeurs-ressources-2nd-degre?hlText=rapr)

R

éférences

SOMMAIRE

Mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

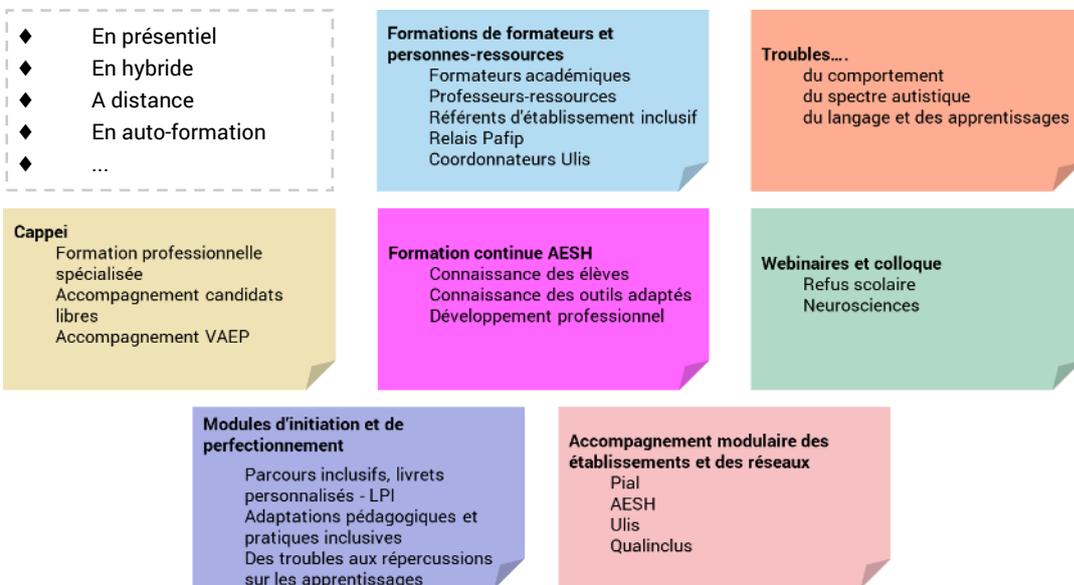
# Actions de formation

La mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers propose une offre de formations variée afin de permettre aux membres de la communauté éducative d'acquérir des compétences spécifiques et de développer des pratiques inclusives.

## Objectifs de la formation pour l'École inclusive



## Une offre de formation variée



## Inscription

Académie d'Aix-Marseille : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/dafip/paf/>  
 Académie de Nice : <https://www.ac-nice.fr/eafo>

### Glossaire

**AESH** : accompagnant d'élève en situation de handicap

**EAFC** : école académique de la formation continue

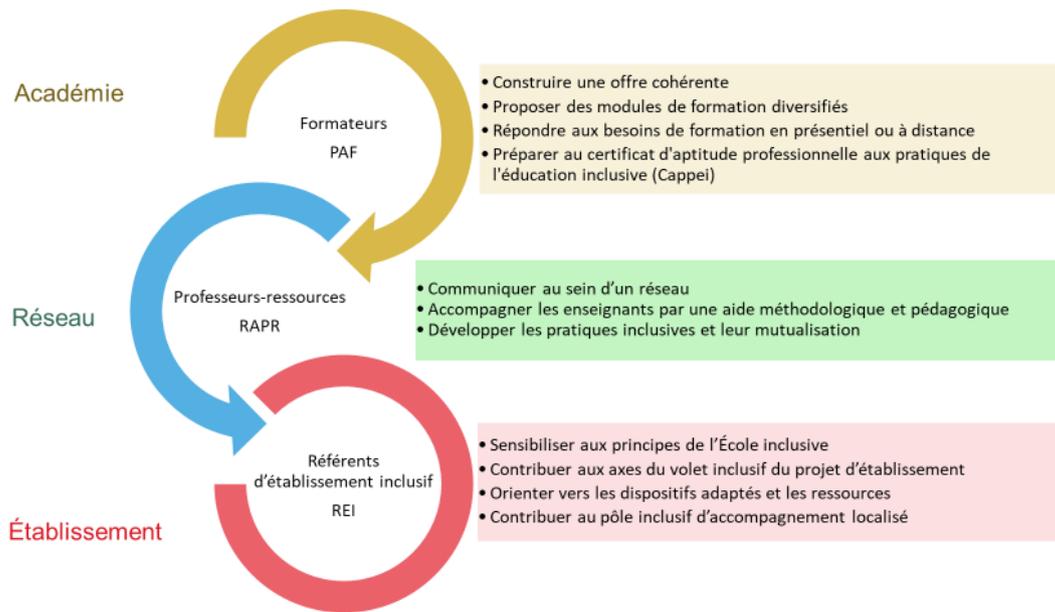
**LPI** : livret de parcours inclusif

**PAF** : plan académique de formation

**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et l'insertion professionnelle

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

# Un tissu formatif pour mailler le territoire



## Une formation personnalisée des établissements et réseaux : l'accompagnement modulaire



## Des modalités de formation variées



### Individuelle

Chaque membre de la communauté éducative sollicite un ou plusieurs modules de formation selon les modalités définies par chaque académie.



### Collective

Chaque chef d'établissement sollicite une ou plusieurs formations pour l'ensemble des personnels de l'établissement ou du réseau.



### Désignée

Dans le cadre de missions spécifiques ou de la préparation d'exams, les membres de la communauté éducative sont associés directement à certaines actions de formation.

## Les acteurs

- ⇒ Comité de pilotage « formation »
- ⇒ Groupes de production
- ⇒ Groupe de région académique de professeurs formateurs pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- ⇒ Formateurs Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
- ⇒ Circonscriptions ASH
- ⇒ Réseau académique des professeurs-ressources - RAPR
- ⇒ Référents d'établissement inclusif - REI
- ⇒ Professeurs-ressources autisme - PR TSA
- ⇒ Cadres-ressources École inclusive
- ⇒ Plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle - Pafip

## Formations en autonomie



[Repérer les difficultés de lecture en CE1](#)

[Des troubles aux répercussions sur les apprentissages](#)

PAF EBEP Aix-Marseille-Nice : [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_11096351/fr/formation-pour-l-ecole-inclusive?hlText=formation](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11096351/fr/formation-pour-l-ecole-inclusive?hlText=formation)

Formation TA et PAP : <https://magistere.education.fr/ac-aix-marseille/course/view.php?id=2714>

Repérer les difficultés de lecture en CE1 : <https://magistere.education.fr/ac-aix-marseille/course/view.php?id=4856>



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Glossaire

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CEF** : centre éducatif fermé

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**EREA** : établissement régional d'enseignement adapté

**INSHEA** : institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

**INSPE** : institut national supérieur du professorat et de l'éducation

**RASED** : réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté—1<sup>er</sup> degré

**SEGPA** : section d'enseignement général et professionnel adapté

**TFA** : troubles de la fonction auditive

**TFC** : troubles des fonctions cognitives ou mentales

**TFM-I** : troubles des fonctions motrices et/ou maladies invalidantes

**TFV** : troubles de la fonction visuelle

**TSA** : troubles du spectre autistique

**TSLA** : troubles spécifiques du langage et des apprentissages

**UE** : unité d'enseignement

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

# CAPPEI

## Formation professionnelle spécialisée

Une formation professionnelle est proposée aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés qui exercent leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et souhaitent s'engager dans l'obtention du Cappei.

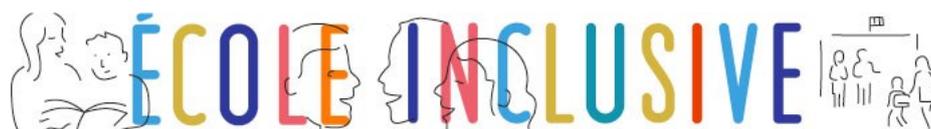
## Une formation cohérente et valorisante

[ CAPPEI ]

Formation modulaire pour des parcours personnalisables

Certification unique et commune pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

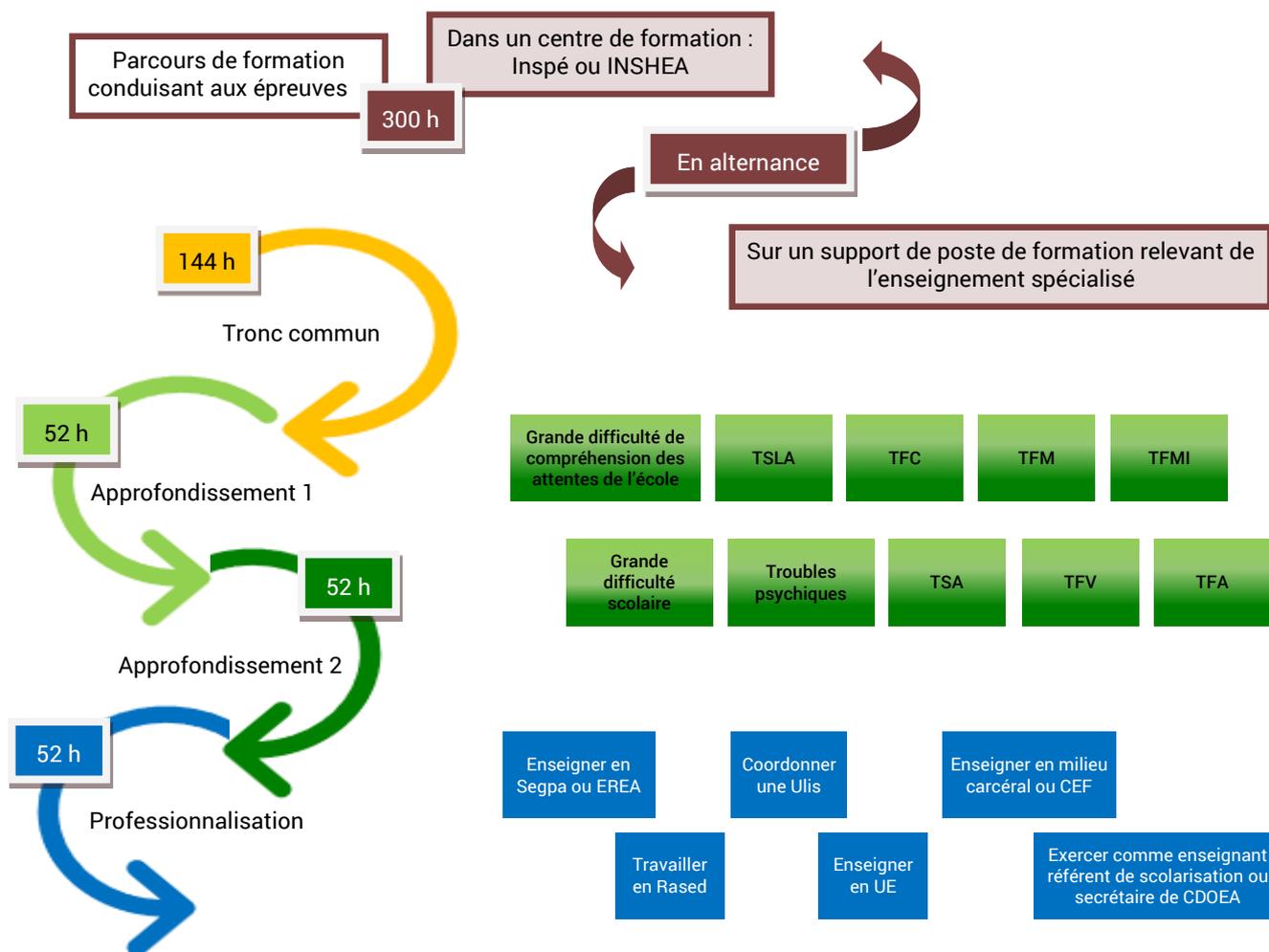
Collaboration incontournable de tous les acteurs



## Une formation conjointe Inspé / Éducation nationale



# Un parcours de formation



## L'accompagnement



## Le tutorat

Le tuteur : enseignant spécialisé titulaire du Cappei, exerce sur un support de poste similaire à celui du stagiaire et accompagne un ou deux stagiaires

<b>Il accueille</b> le stagiaire dans sa classe et lui permet d'observer la mise en œuvre de séances pédagogiques	<b>Il partage</b> sa pratique, ses outils, afin d'aider le stagiaire à penser sa conduite de classe, ses projets et les adaptations pour les élèves	<b>Il repère</b> les points d'appui pour le développement des compétences professionnelles du stagiaire, ses besoins personnalisés de formation ainsi que ses axes de progrès	<b>Il contribue</b> à la réflexion du stagiaire sur les pratiques pédagogiques engagées visant à répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves
--	--	--	--

Décret n°2017-169 du 10 février 2017 Création du Cappei modifié Décret modificatif n°2020-1634 du 21-12-2020 - [J.O. du 23-12-2020](#)

Arrêté du 10 février 2017—Organisation de la formation professionnelle spécialisée modifié Arrêté modificatif du 21-12-2020 - [J.O. du 23-12-2020](#)

[Circulaire MENE2101543C du 12-2-2021 MENJS-DGESCOA1-3](#) - Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# CAPPEI Certification

Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive commun aux enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés est destiné à attester la qualification professionnelle des enseignants pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Deux voies d'accès sont possibles pour obtenir la certification du Cappei : présentation de l'examen ou validation des acquis d'expérience professionnelle .

## Obtention de la certification par l'examen

En candidat libre ou après avoir suivi la formation professionnelle spécialisée.

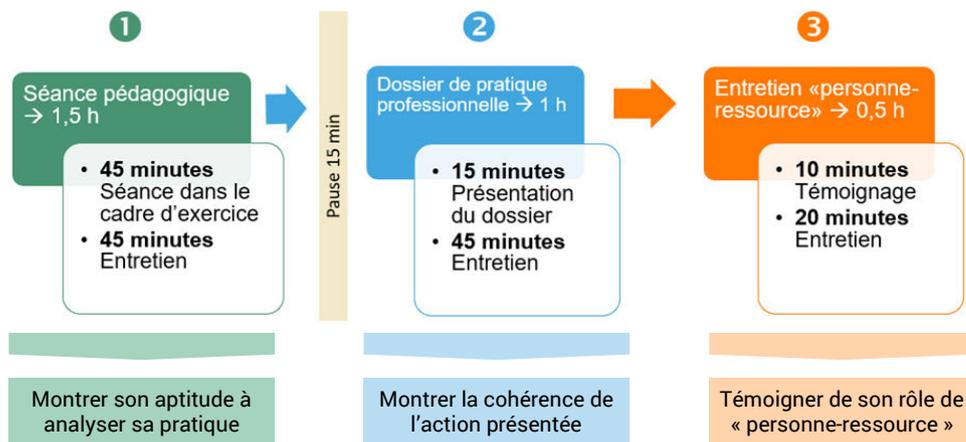
### Organisation de l'examen

3 épreuves  
consécutives

Chaque épreuve  
notée sur 20

Exigé : moyenne des  
3 épreuves  $\geq 10$

Note(s)  $\geq 10$ , année N :  
conservée(s) durant 3 ans



Les enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2 CA-SH sont réputés être titulaires du Cappei.

### Glossaire

**2 CA-SH** : certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

**CAPA-SH** : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**EBEP** : élève à besoins éducatifs particuliers

**PAF** : plan académique de formation

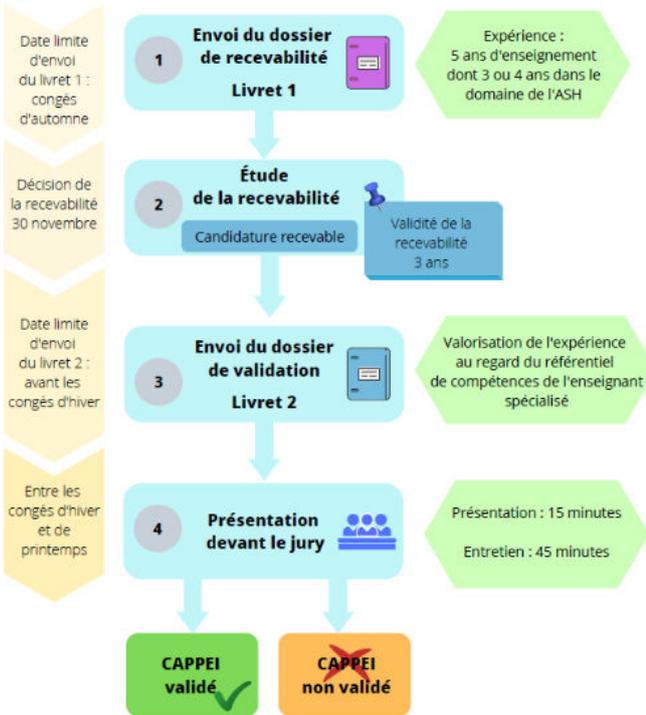
**VAEP** : validation des acquis d'expérience professionnelle

# Obtention de la certification par la VAEP



## Parcours de la VAEP

Validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif



## Volet EBEP du PAF

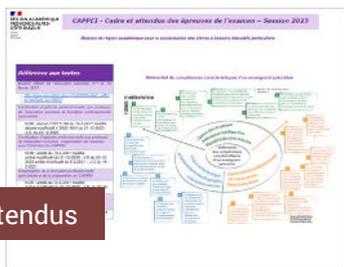
Accompagnement :

- Accompagnement à la préparation de la certification
- Accompagnement des candidats éligibles au livret 1 de la VAEP pour l'élaboration du livret 2

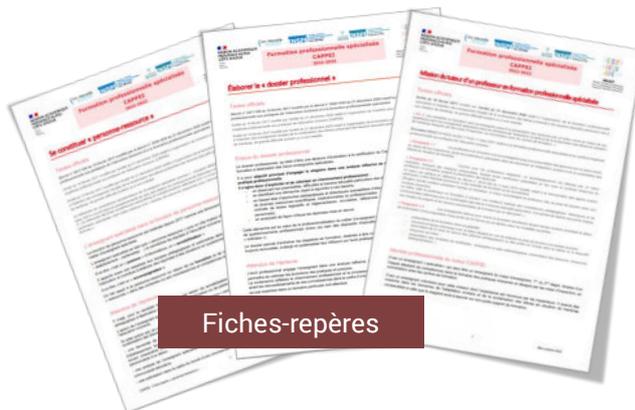
## Des outils



Rapports de jury



Cadre et attendus



Fiches-repères

Arrêté du 10 février 2017 Organisation de la certification : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034026196/>

Circulaire n° MENE 210 1543 C du 12/02/21 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2101543C.htm>

Vademecum national CAPPEI

Productions régionales : cadre et attendus, rapport de jury [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10315967/fr/formations-certifications](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10315967/fr/formations-certifications)



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Cap École inclusive

Cap École inclusive est une plateforme d'accompagnement, de ressources pédagogiques et d'appui à la formation pour les enseignants de tous les niveaux et de toutes les disciplines, ainsi que pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap, afin de scolariser les élèves en situation de handicap dans les meilleures conditions.

## Outils et ressources pour...

Observer

Aménager et  
adapter

Trouver de  
l'aide

S'informer

Accompagner  
l'orientation

### Glossaire

CP ASH : conseiller  
pédagogique adaptation  
scolaire et scolarisation des  
élèves handicapés

PR : professeur-ressource

### Observer les besoins de l'élève

*Avoir une vision fine de l'élève afin de pouvoir répondre à ses besoins*

Composer une grille  
d'observation  
personnalisée

Identifier  
les besoins de l'élève

Découvrir des  
suggestions  
d'adaptations

**Outil**

#### GRILLE D'OBSERVATION PERSONNALISÉE

##### Les langages pour penser et communiquer

Communication expressive orale	Utilise des phrases avec des expansions	<input type="checkbox"/> Souvent	<input type="checkbox"/> Parfois	<input type="checkbox"/> Rarement	<input type="checkbox"/> Jamais
	Parle de façon intelligible	<input type="checkbox"/> Souvent	<input type="checkbox"/> Parfois	<input type="checkbox"/> Rarement	<input type="checkbox"/> Jamais
	Respecte l'ordre des mots dans les phrases	<input type="checkbox"/> Souvent	<input type="checkbox"/> Parfois	<input type="checkbox"/> Rarement	<input type="checkbox"/> Jamais
	S'exprime verbalement	<input type="checkbox"/> Souvent	<input type="checkbox"/> Parfois	<input type="checkbox"/> Rarement	<input type="checkbox"/> Jamais

## Aménager et adapter

Des pistes pour adapter les tâches que propose l'enseignant aux spécificités de l'élève

### Outil

#### Type d'adaptation

- Structuration de la tâche
- Structuration du temps
- Structuration de l'espace
- Structuration pédagogique
- Apaisement sensoriel
- Adaptation du langage écrit et oral
- Mise à disposition d'outils mathématiques
- Repenser la communication avec l'élève
- Aide à l'organisation et au repérage
- Structuration de la relation sociale
- Compensation avec du matériel
- Réflexion collective en équipe

## S'informer

Accéder à des informations pour mieux comprendre les besoins de l'élève, être sensibilisé à ses difficultés et se renseigner sur un trouble

### Ressources

Vidéos d'animation	comprendre ce que ressent l'élève
Podcasts	enrichir sa pratique pédagogique et bénéficier des conseils de ses pairs
Interviews d'experts	s'informer et se former

#### Se sensibiliser à la situation de l'élève

- Troubles du spectre de l'autisme
- Troubles psychiques
- Difficultés à expression comportementale
- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- Troubles des fonctions cognitives
- Troubles de la fonction auditive
- Troubles de la fonction visuelle
- Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes

## Trouver de l'aide autour de soi

Contactez directement les personnes-ressources dans son département : PR, CP ASH, organisations institutionnelles, centres de ressources

### Outil



Carte interactive



## Accompagner l'orientation

Mieux préparer et accompagner les élèves dans leur orientation et leur insertion professionnelle

### Outil

#### Accompagner les jeunes EBEP dans l'orientation et l'insertion professionnelle

- Elaboration du projet
- Dispositifs et procédures
- Personnes-ressources
- Parcours de formation
- Insertion professionnelle

# Attestation de compétences professionnelles

L'élève en situation de handicap, scolarisé en Ulis comme en milieu ordinaire, qui n'est pas en mesure d'accéder à la certification, se voit délivrer une attestation de compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation professionnelle préparant à un certificat d'aptitude professionnelle. C'est un outil d'employabilité en faveur de l'insertion professionnelle.

## Glossaire

**ACP** : attestation de compétences professionnelles

**CAP** : certificat d'aptitude professionnelle

**DSDEN** : direction des services départementaux de l'Éducation nationale

**IME** : institut médico-éducatif

**LP** : lycée professionnel

**PFMP** : période de formation en milieu professionnel

**REI** : référent d'établissement inclusif

**SIPFP** : section d'initiation et de première formation professionnelle

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

## Parcours de formation en CAP

Tout élève en situation de handicap

Équipe pédagogique

Coordonnateur Ulis  
ou REI  
ou professeur principal

### Rôles

- Appui aux apprentissages généraux et professionnels
- Suivi du projet d'orientation
- Suivi, adaptations et aménagements
- Accompagnement vers l'insertion professionnelle
- Suivi des PFMP

### CAP

Inscription de l'élève dans une spécialité de CAP

Certification envisagée

Délivrance du **diplôme**

Certification non aboutie

- L'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) complètent l'attestation de compétences professionnelles acquises  
- Le chef d'établissement signe l'attestation et la communique

**Nice** : Service des examens et concours des rectorats  
**Aix-Marseille** : Service de scolarité des DSDEN

Enregistrement et délivrance d'une **attestation de compétences professionnelles acquises**

L'outil **livret de suivi des activités professionnelles** est élaboré à partir des référentiels des diplômes de l'Éducation nationale et a pour objectif d'aider les professeurs en charge des enseignements professionnels à repérer les compétences professionnelles acquises durant la formation.

*[Livrets disponibles sur le site EBEP de région académique](#)*

# Livrets de suivi d'activités professionnelles disponibles

CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)  
 CAP agent d'entrepôt et de messagerie (AEM)  
 CAP agent de propreté et d'hygiène (APH)  
 CAP assistant technique en milieu familial et collectif (ATMFC)  
 CAP commercialisation et services en hôtel-café-restaurant (CSHRC)  
 CAP cuisine  
 CAP conducteur livreur de marchandises (CLM)  
 CAP ébéniste  
 CAP ferronnier d'art  
 CAP électricien  
 CAP équipier polyvalent de commerce (EPC)  
 CAP employé de vente spécialisé (EVS)  
 CAP esthétique- cosmétique- parfumerie (ECP)  
 CAP métiers de la coiffure  
 CAP fleuriste  
 CAP horlogerie  
 CAP installateur en froid et conditionnement de l'air (IFCA)  
 CAP maçon



CAP maintenance des véhicules, option voitures particulières  
 CAP maintenance des véhicules, option véhicules de transport routier  
 CAP maintenance des véhicules, option motocycles  
 CAP menuisier  
 CAP métiers de l'enseigne et de la signalétique (MES)  
 CAP mode vêtement  
 CAP monteur installateur sanitaire (MIS)  
 CAP pâtisserie  
 CAP peinture applicateur revêtement (PAR)  
 CAP peinture carrosserie  
 CAP sérigraphie industrielle  
 CAP production et service en restaurations (PSR)  
 CAP opérateur/opératrice logistique (OL)  
 CAP réparation carrosserie  
 CAP serrurier-métallier  
 CAP services en brasserie-café  
 CAP signalétique et décors graphiques

## En attente

CAP bijouterie  
 CAP jardinier-paysagiste

## Besoin d'un livret de suivi d'activités professionnelles

A solliciter auprès de :  
[ce.pafip@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.pafip@ac-aix-marseille.fr)



## Démarche expérimentale

Délivrance d'attestation de compétences professionnelles pour les jeunes scolarisés en SIPFP dans un IME.

### Jeunes SIPFP

Projet professionnel et inscription au CAP  
 Inscription inactive en LP  
 Immersion en LP pour les travaux pratiques



### Professeurs en LP Éducateurs techniques en IME

Répartition et organisation pédagogique des enseignements  
 Evaluation et validation des compétences



### Éducation nationale

Délivrance de l'ACP  
 Remise de « diplômes » au LP

Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016 - Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 – La formation de l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Arrêté du 16 décembre 2020 – Conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire en baccalauréat professionnel

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Aménagement des conditions d'examen

Des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites ou pratiques ou de contrôle continu des examens ou concours de l'enseignement scolaire ou supérieur, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant sont prévus par décret pour garantir l'égalité des chances entre les candidats.

Depuis la session 2019, les familles peuvent solliciter auprès du recteur des demandes d'aménagements d'examen via un téléservice permettant aux candidats de bénéficier d'un espace personnel avec l'ensemble des documents relatifs à sa demande d'aménagements d'examen.

Le serveur AMEX ainsi que les versions « papier » sont accessibles sur le site de [l'académie d'Aix-Marseille](http://l'academie.d'Aix-Marseille) et sur celui de [l'académie de Nice](http://l'academie.de Nice).

## Glossaire

**Bac GT/Bac Pro** :  
baccalauréat  
général/professionnel

**BTS** : brevet de technicien  
supérieur

**CAP** : certificat d'aptitudes  
professionnelles

**CDAPH** : commission des  
droits et de l'autonomie des  
personnes handicapées

**CFG** : certificat de formation  
générale

**DNB** : diplôme national du  
brevet

**DCG** : diplôme de  
comptabilité et de gestion

**DSCG** : diplôme supérieur de  
comptabilité et de gestion

**DSDEN** : direction des  
services départementaux de  
l'Éducation nationale

**PAI** : projet d'accueil  
individualisé

**PAP** : plan  
d'accompagnement  
personnalisé

**PPS** : projet personnalisé de  
scolarisation

**Serveur AMEX** : télé service  
de gestion des  
aménagements des  
examens

## Modalités

	Procédure simplifiée	Procédure complète
Plan d'accompagnement : PAP, PAI, PPS	Formalisé	Non formalisé
Avis médical du médecin scolaire	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Protocole	Avis pédagogique du chef d'établissement	Demande soumise à l'appréciation médi- cale du médecin désigné par la CDAPH
Décision	Monsieur le recteur	

## Calendrier

Détails du calendrier fournis sur le site du rectorat de Marseille :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/amenagement-d-epreuves-aux-examens-121669>

Détails de l'organisation d'AMEX, informations formulaires, sur le site du rectorat de Nice :

<https://www.ac-nice.fr/candidats-en-situation-de-handicap-amenagement-pour-les-examens-informations-et-formulaires-121602>

### Demande année N-1 de l'examen

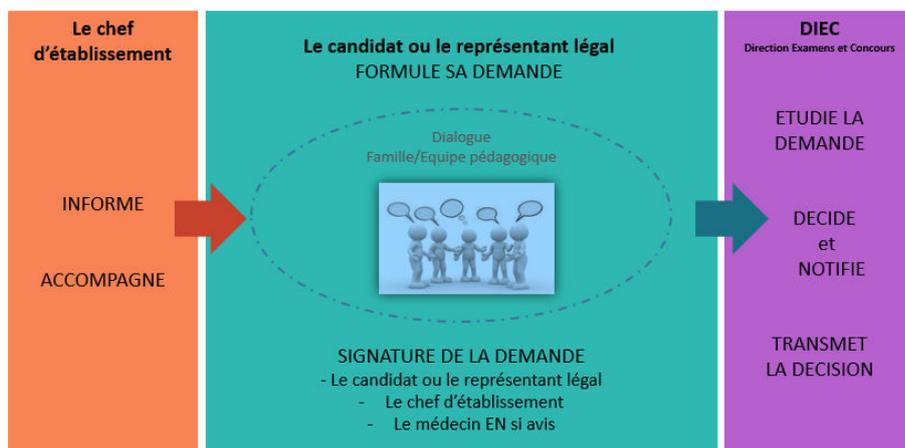
Diplômes	Demande en classe de
DNB / CFG	4 <sup>ème</sup>
Bac GT / Bac Pro	2 <sup>nde</sup>

Pour les situations constatées l'année de l'examen ou aggravées ou temporaires, la demande est réalisée l'année de l'inscription.

### Demande année N de l'examen

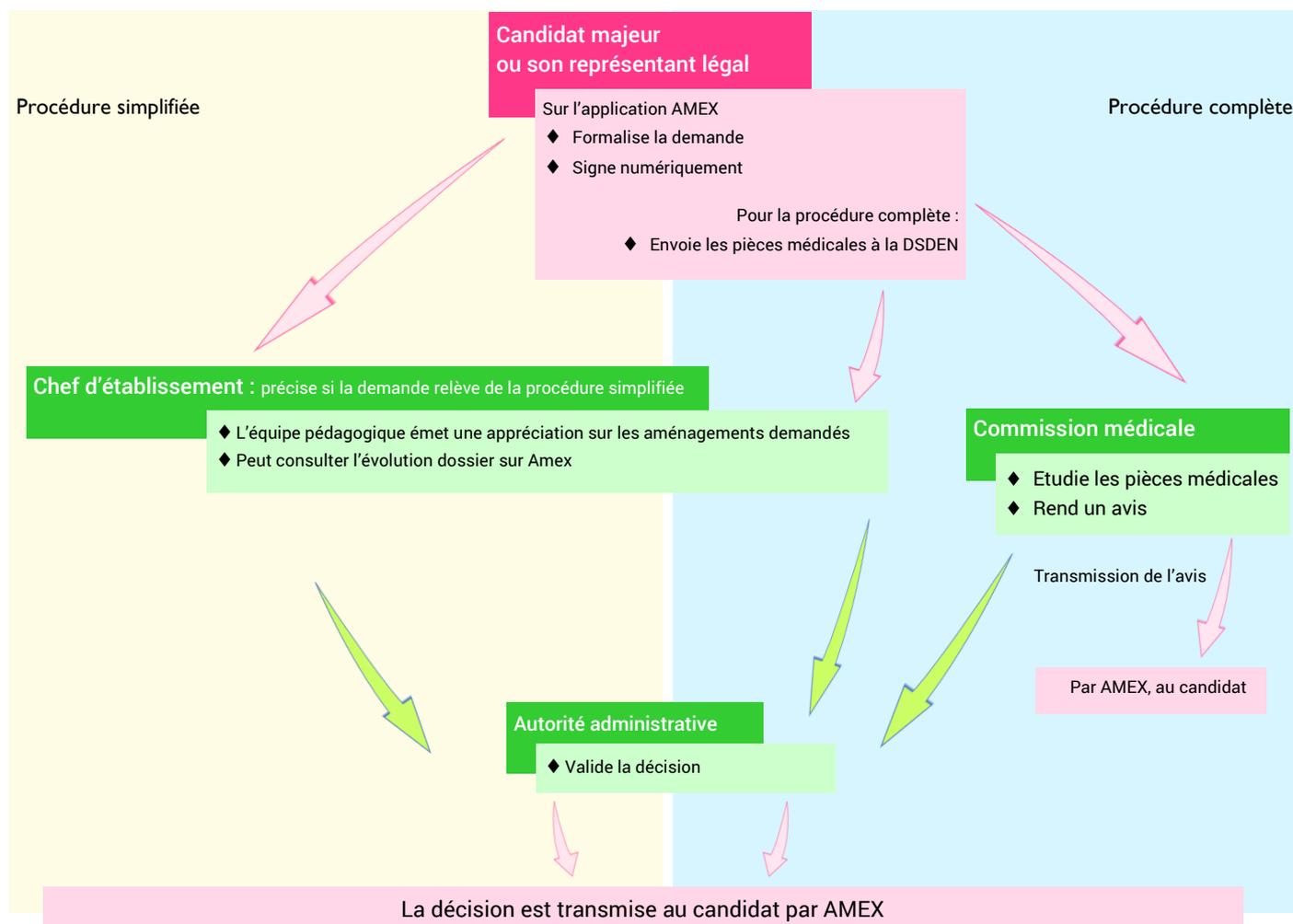
Diplômes	Demande
CAP	Date limite d'inscription à l'examen
Concours de l'ensei- gnement scolaire	
BTS / DCG / DSCG	De préférence au moment de l'inscription à l'examen

# Dispositions communes à toute demande



## De la demande...

## ... à la décision



Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.  
 Décret n°2020-1523 du 4/12/2020 portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours  
 Décret n°2005-1617 du 25/12/2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.  
 Circulaire du 8/12/2020 Organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examens et concours pour les candidats en situation de handicap  
 Code de l'Éducation : Art. D.351-27 à 351-31  
 BA n° 944 du 03/10/22 : [https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA944/BA\\_944.pdf?ts=1673009648](https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA944/BA_944.pdf?ts=1673009648)

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Dispense d'enseignement

La dispense d'enseignement est une mesure exceptionnelle qui peut être sollicitée lorsqu'un élève ne peut suivre un enseignement en raison de son handicap.

« Art. D. 112-1-1 du Code de l'éducation : **Les élèves disposant d'un projet personnalisé de scolarisation** )QQT\* élaboré dans les conditions définies à l'article L. 112-2 **ont droit à une ou de plusieurs enseignements lorsqu'il n'est pas possible de leur rendre ces enseignements accessibles** fo sbjt po ef rfvsi boejdbq/¼  
« La décision est prise par le recteur d'académie ou, dans le cas de l'enseignement agricole, par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, après avoir recueilli l'accord écrit de l'élève majeur ou, s'il est mineur, de ses parents ou de son responsable légal, lesquels sont informés des conséquences de cette décision sur le parcours de formation de l'élève. »  
« **Les dispenses d'enseignement ne créent pas de droit à bénéficier d'une dispense des épreuves d'examens et concours correspondantes.** »

## Glossaire

**CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**DSDEN** : direction des services départementaux de l'Éducation nationale

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière scolaire

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

## Quand ?

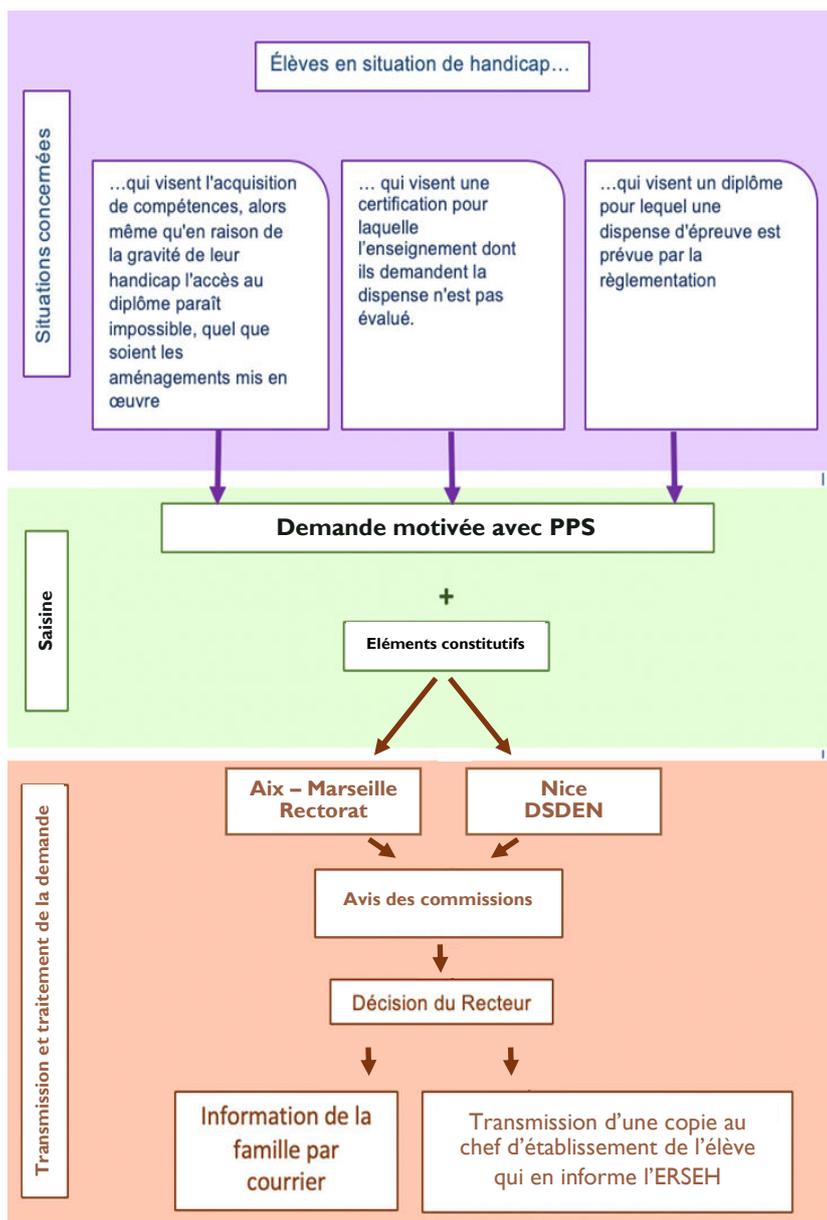


La dispense d'enseignement constitue la dernière mesure possible lorsqu'aucun aménagement ou adaptation ne permet à l'élève d'accéder à l'enseignement. Elle doit être évitée avant la classe de 5ème, à l'exception de certains élèves relevant des établissements médico-sociaux. La dispense, si elle est accordée, le sera pour la durée d'un cycle scolaire.

## Pour quels élèves ?

- les élèves qui visent l'acquisition de compétences, alors même qu'en raison de la gravité de leur handicap l'accès au diplôme paraît impossible, quels que soient les aménagements mis en œuvre
- les élèves qui visent une certification pour laquelle l'enseignement dont ils demandent la dispense n'est pas évalué
- les élèves qui visent un diplôme pour lequel une dispense d'épreuve est prévue par la réglementation

# Procédure



## Pièces du dossier

### A transmettre au chef d'établissement

- Demande motivée de la famille ou de l'élève majeur
- Projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou notifications de décisions de la CDA-PH
- Bilan actualisé de connaissance et de compétence du guide d'évaluation des besoins de la compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) auquel seront joints :
  - Le document de mise en œuvre du PPS élaboré par l'équipe enseignante
  - Une évaluation scolaire globale (bulletins)
  - Une évaluation spécifique sur l'enseignement pour lequel il est demandé la dispense, par un enseignant de la discipline
  - Un compte-rendu du suivi du psychologue de l'Éducation nationale sur les perspectives scolaires et professionnelles en termes d'orientation

### Sous pli cacheté

- Bilans médicaux et paramédicaux (orthophonique, neuropsychologique, autres).



## Conditions d'examen

Une dispense d'enseignement en cours de scolarité ne permet pas de bénéficier d'une dispense d'épreuve de la même discipline aux examens et concours correspondants.

Les deux procédures sont distinctes. La famille en est informée dans le courrier de décision du recteur.

Avant toute demande de dispense d'enseignement, il conviendra de s'assurer que l'enseignement dont on demande la dispense ne sera pas une épreuve obligatoire pour la validation du diplôme visé ou pour la poursuite d'études.

Code de l'Éducation : Article D.112-1-1 précisant les conditions de mise en œuvre des dispenses d'enseignement pour les élèves disposant de notifications de décisions de la CDA-PH.  
Décret n°2014-1485 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029884555&categorieLien=id>  
Cirulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 <https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo30/MENE%201612034C.htm>  
Cirulaire académique <https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA774/SVS774-194.pdf?ts=1544444029>  
Références réglementaires pour les élèves sourds ou malentendants <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/4/default.htm>  
Arrêté du 11 février 2013 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025372274&categorieLien=id>  
Cirulaire d'application [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?ci](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?ci)  
Cirulaire n°2016-117 du 8-8-2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires (point 5-2) [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=105511](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=105511)